2e ANNÉE — T. 4. N° 87. — 20 Novembre 1920.



La Documentation Catholique

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies

Adveniat Regnum Tuum.

PARAIT LE SAMEDI (40 fascicules par an, plus les Tables semestrielles)

PRIX : Un N°, 0 fr. 60. — ABONNEMENTS : Six mois, 11 fr. ; un an, 20 fr. — Etranger, 12 et 22 fr.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe. (Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte *N° 1668.*)

Sommaire analytique

POIGNANTES CONTROVERSES

L'Armistice de 1918 et le Traité de Versailles de 1919

Une étude publiée par M. André Tardieu dans l'*Illustration* (6. 11. 20) et reproduite intégralement dans le journal de M. Clemenceau, l'*Homme Libre* (6, 7 et 8. 11. 20) a causé une très vive émotion, on peut dire dans le monde entier, non seulement par les assertions qu'elle contient, mais encore et surtout par les démentis et les révélations douloureuses que le maréchal Foch s'est vu dans la nécessité de lui opposer (*Matin*, 8. 11. 20).

Nous reproduisons ces documents historiques en leur intégralité.

I — La thèse de M. Tardieu

COMMENT L'ALLEMAGNE DEMANDA LA PAIX (1)

A l'occasion de l'anniversaire de l'armistice, M. André Tardieu expose dans quelles conditions le gouvernement allemand fut obligé d'entamer les négociations

De l'*Homme Libre* (6. 11. 20) :

Par l'article qu'on va lire, M. André Tardieu commence aujourd'hui la publication d'une importante série d'articles au cours desquels il expose avec une sûre précision et une netteté vigoureuse les conditions dans lesquelles s'engagèrent, en 1918, les pourparlers d'armistice entre la France et l'Allemagne, comment ces pourparlers furent conduits de part et d'autre, et comment ils aboutirent à la convention du 11 novembre.

Les faits sur lesquels M. Tardieu apporte la lumière la plus intense expliquent par eux-mêmes comment durent s'engager ensuite, et sur quelles influences, les négociations de Versailles.

Le talent avec lequel l'ancien ministre s'est acquitté de cette tâche donne à son œuvre toute l'ampleur de la grande histoire : ni polémique, ni discussion : la sobre éloquence des faits, servie par une documentation de premier ordre, — c'est ce qui fait le puissant intérêt de ces pages.

A l'occasion des fêtes que l'on prépare pour célébrer l'anniversaire du 11 novembre, comment commémorer mieux que par l'histoire le souvenir émouvant de ces dernières journées de douleur et de gloire nationales?

(1) Nous reproduisons impartialement les titres, sous-titres et « chapeaux » (introductions d'articles), tels qu'ils ont paru dans l'*Homme libre*.

Premières déceptions

Dans la première semaine de juillet 1918, l'amiral de Hintze, nommé par Guillaume II secrétaire d'Etat à l'Office impérial des affaires étrangères, souhaita, avant de prendre possession de son poste, se renseigner exactement sur la situation militaire et partit pour le front. Il rencontra à Avesnes le général Ludendorff et lui posa la question suivante :

— Etes-vous certain de battre, au cours de l'offensive actuelle, l'ennemi d'une façon décisive et définitive ?

Le général Ludendorff répliqua, sans hésiter :

— Je réponds à votre question par un « oui » catégorique.

Tout, à cette date, semblait justifier l'assurance du premier quartier-maître général des armées allemandes. En mars, une attaque foudroyante avait brisé l'armée du général Gough et rejeté les alliés jusqu'aux portes d'Amiens. En mai, une autre poussée avait rompu les lignes françaises au Chemin des Dames et conduit l'ennemi jusqu'au voisinage de la Marne. Paris bombardé témoignait de la victoire allemande. De nombreux prisonniers anglais et français, un matériel important avaient été capturés. Le commandement allemand, par une active propagande, annonçait aux troupes l'offensive finale, l'offensive de la paix. Il disposait, pour la prononcer, d'une puissante machine : 1 456 bataillons, 266 de plus qu'en 1914, constituant 207 divisions. Sur ces 207 divisions, 130 étaient en ligne, 77 en réserve. Parmi ces dernières, 20 seulement, récemment retirées de la bataille, étaient fatiguées ; 26 avaient été reconstituées ; 31 étaient fraîches. L'offensive se déclencha le 15 juillet, avant l'aube, dans la direction de Reims. Dès le 17, elle était, sauf au Sud, écrasée entre nos premières et nos deuxièmes lignes. Dès le 18, les armées Mangin et Degoutte contre-attaquaient dans le flanc allemand. Le 19, l'ennemi repassait la Marne. Le 4 août, il se repliait sur la Vesle. Le 8, plus au Nord, non loin d'Amiens, trois divisions allemandes, à la veille d'une attaque alliée, reculaient en un désordre proche de la déroute. Retenez ces événements : la victoire et l'armistice y ont leur première origine.

Le 13 août, de nombreux visiteurs arrivent à Spa, au grand quartier général allemand. Il y a là, outre l'empereur, le kronprinz, le maréchal Hindenburg et le général Ludendorff, le comte de Hertling, chancelier de l'Empire, l'amiral de Hintze, ministre des Affaires étrangères. Le lendemain soir, arriverent l'empereur d'Autriche et son ministre, le comte Burian. Un Conseil de la Couronne doit avoir lieu le 14. Dans la soirée du 13, M. de Hintze prend à part le général Ludendorff et, comme il avait fait un mois plus tôt, le questionne sur la situation. Le général répond :

— En juillet, je vous ai dit que j'étais sûr, au cours de l'offensive actuelle, de briser la volonté de combattre de l'ennemi et de le contraindre à la paix. Maintenant, je n'ai plus cette certitude.

— Mais alors, reprend le ministre, comment concevez-vous la continuation de la guerre ?

— Nous restons capables, par une défensive stra-

tégique, de paralyser la volonté de combattre de l'ennemi et, de cette façon, de l'amener peu à peu à faire la paix.

« Guetter un moment favorable »

En un mot, au lieu du triomphe écrasant escompté en juillet, le commandement allemand n'espère plus le succès que de la lassitude de l'adversaire. Le grand Conseil se réunit le lendemain, et le général Ludendorff y exprime la même espérance atténuée :

— La grande offensive, dit-il, n'est plus possible. Il faut se tenir sur la défensive stratégique combinée avec des offensives locales. Ainsi on peut avoir bon espoir de paralyser finalement la volonté de combattre de l'ennemi.

L'empereur tire la conclusion : c'est de « guetter un moment favorable pour s'entendre avec l'adversaire ». Son chancelier est d'accord avec lui : il recommande d' « entamer, au moment opportun, des démarches pour arriver à une entente ». Ce moment sera celui du « premier succès sur le front occidental ». Donc, voir venir, sans se presser. M. de Hintze, moins confiant dans les succès possibles de la « défensive stratégique », voudrait qu'on l'autorisât, sans plus tarder, à « commencer l'action de paix par des moyens diplomatiques ». Il entend par là « une réduction des buts de guerre admis jusqu'alors ». Cette proposition est repoussée à l'unanimité. Le maréchal Hindenburg déclare :

— Nous réussirons à nous maintenir sur le sol français et, ainsi, nous soumettrons finalement l'ennemi à notre volonté.

En un mot, on ne dit plus, comme un mois plus tôt : *Nach Paris !* Mais on compte sur des succès en France. On compte rester sur le sol français. On préparera, en y restant, les négociations, d'où sortira une paix avantageuse. En conséquence, les pouvoirs donnés à M. de Hintze pour la préparation de cette partie diplomatique sont étroitement limités par « le maintien des buts de guerre fixés en vue de la victoire » et par l'attente de l'occasion favorable que créera le plus prochain succès.

Les difficultés politiques s'ajoutent aux difficultés militaires

Du 14 août au 20 septembre, les événements, tant militaires que politiques, vont jeter le trouble dans cet état d'esprit. Les « succès locaux » attendus ne se produisent pas. Au contraire, à cinq reprises, en cinq semaines, ce sont les troupes alliées qui remportent ces succès : attaque franco-britannique qui, en avant d'Amiens, rejette les Allemands sur leur ancien front Chaulnes-Ribécourt ; attaque franco-britannique qui, du 18 au 26 août, atteint le front Bapaume-Péronne-Nesle-Noyon ; attaque franco-britannique qui, du 30 août au 10 septembre, rejette l'ennemi de la Vesle sur l'Aisne et, plus au Nord, jusqu'au voisinage de la ligne Hindenburg ; attaque franco-britannique qui, du 18 au 22 septembre, entame cette ligne entre Cambrai et Saint-Quentin ; attaque franco-américaine qui, du 12 au 15 septembre, reconquiert le saillant de Saint-Mihiel. Au 20 septembre, l'ennemi a perdu la presque totalité du terrain qu'il avait gagné de mars à juin. Ses forces ont gravement souffert. Il a engagé 163 divisions, dont 75 deux ou trois fois. Il lui reste 68 divisions en réserve, soit 9 de moins qu'en juin, sur lesquelles 21 seulement sont fraîches, soit 10 de moins qu'en juin. Pour maintenir, en l'absence de renforts suffisants, les effectifs de ses unités, il a dû dissoudre 16 divisions.

En même temps, les difficultés politiques ont commencé. Le 14 août au soir et le 15, l'empereur Charles et le comte Burian, à Spa, ont exprimé l'opinion qu'une démarche en vue de la paix doit être faite le plus tôt possible et directement. On a vu les conclusions du Conseil allemand de la Couronne du 14 : l'empereur, le chancelier, les généraux protestent contre la suggestion de leurs alliés. Ils estiment d'abord qu'une telle démarche ne doit être faite que plus tard ; ensuite qu'elle ne doit l'être que par l'intermédiaire d'un neutre, et non pas directement. Les Autrichiens repartent, non convaincus, et télégraphient, le 21, un projet d'appel direct aux belligérants, non sans avoir essayé d'obtenir, pour ce projet, l'adhésion de la Bulgarie et de la Turquie. L'excitation est grande à Berlin et à Spa. Trois semaines durant, on discute. Du 3 au 5 septembre, M. de Hintze et son sous-secrétaire d'Etat, M. de Stumm, vont à Vienne prêcher la résistance. Ils demandent qu'on attende au moins que l'armée allemande ait achevé le repli stratégique auquel elle procède. Hindenburg intervient, le 10, par un télégramme qui désapprouve le projet autrichien d'appel direct, « nuisible à nos armes et à nos peuples ».

Par contre, il accepte que l'on provoque « l'entremise d'une puissance neutre en vue d'une explication immédiate ». Par rapport aux décisions du 14 août, notez le changement : on ne demandera pas la paix directement, mais c'est immédiatement qu'on priera un neutre de la proposer. Les Autrichiens s'obstinent, néanmoins, dans leur idée et, le 14, ils lancent leur note. L'Allemagne, en même temps, cherche le neutre qui se chargera de la commission. La recherche est lente et vaine. Le 21 septembre, Ludendorff télégraphie du grand quartier général qu'on pourrait prendre contact avec les Etats-Unis. C'est une période confuse et inquiète. Inquiétude et confusion sont aggravées, le 26, par la nouvelle que la Bulgarie entend conclure une paix séparée.

On décide d'y envoyer des troupes. Mais il est déjà trop tard et, le 29, l'armistice bulgare est signé à Salonique. Le chancelier de Hertling, au Conseil des ministres du 3 septembre, avait déclaré :

— Il faut dire à nos ennemis : « Vous voyez que vous ne pouvez pas nous battre... Mais nous sommes toujours prêts, ainsi que nous l'avons dit, à plusieurs reprises et sans équivoque, à conclure une paix pleine d'honneur. »

La succession des victoires alliées, les manifestations autrichiennes, l'armistice bulgare modifient gravement cette situation. L'Allemagne est-elle prête, non pas à offrir, mais à demander la paix ? Voilà dans quels termes se pose désormais la question. Ecoutez la réponse.

Une offre de paix immédiate demandée dès le 1er octobre

Cette réponse vient du lieu où, la veille encore, on l'attendait le moins et dans une forme qui en aggrave le surprenant caractère. C'est le 1er octobre. Il est une heure de l'après-midi. Le général Ludendorff fait appeler les deux agents de liaison de la chancellerie au grand quartier général, le baron de Grünau et le baron de Lersner, et leur dit :

— Je vous prie de transmettre une demande pressante en vue de l'envoi immédiat de notre offre de paix. Aujourd'hui, la troupe tient. Mais on ne peut pas prévoir ce qui arrivera demain.

Une demi-heure plus tard, à 1 h. 1/2, le maréchal Hindenburg intervient à son tour et, tenant compte de la désignation d'un nouveau chancelier annoncée pour le soir ou le lendemain, il dit :

— Si la formation du gouvernement demeurait tant soit peu douteuse et n'était pas certaine pour ce soir, entre 7 et 8 heures, j'estime qu'il y a lieu d'envoyer, cette nuit même, la déclaration aux gouvernements étrangers.

A 2 heures de l'après-midi, les agents de liaison confirment les déclarations précédentes. Le baron de Grünau ajoute : « J'ai l'impression qu'on a, ici, perdu tout sang-froid. » Il s'en va chez l'empereur, qui estime, comme lui, que, pour faire la démarche de paix, il faut attendre que le gouvernement nouveau soit formé. Mais le général Ludendorff insiste :

— Nous sommes encore dans une situation honorable. Toutefois, une percée peut survenir à tout instant et, alors, notre offre de paix arriverait au moment le plus défavorable. J'ai la sensation de jouer un jeu de hasard. A tout instant et en n'importe quel point, une division peut manquer à son devoir.

A 9 heures du soir, il demande qu'on joigne à l'offre de paix la demande de désignation du point où l'on pourra se rencontrer pour négocier l'armistice. Il prend même soin de donner les noms des personnes qui composeront la Commission d'armistice, dont un Autrichien et un Turc. A minuit, il recommence :

— L'offre de paix doit être transmise immédiatement de Berne à Washington. L'armée ne peut plus attendre quarante-huit heures.

L'affolement est complet. Les faits vont le prouver, puisque l'armée, « qui, d'après le général, ne peut plus attendre quarante-huit heures », se battra, en réalité, sans interruption jusqu'au 11 novembre. Cet affolement s'explique, semble-t-il, par trois raisons. La première, c'est que la situation militaire, sans être encore désespérée, est mauvaise. La seconde, c'est que le grand quartier général, si orgueilleux trois mois plus tôt, a hâte de partager ses responsabilités avec les civils. La troisième, c'est que, comme beaucoup d'Allemands, il nourrit de grandes illusions sur la terreur qu'inspire l'Allemagne, sur la faiblesse du président Wilson, sur les divisions des alliés entre eux, sur la nature des conditions qu'il sera possible d'obtenir. Le prince Max de Bade, devenu, dans la soirée même, chancelier de l'Empire et chef d'un cabinet constitué avec l'agrément du Reichstag, reçoit, comme entrée de jeu, cette averse de télégrammes apeurés. Il se révolte et prétend, avant d'agir, se renseigner. Un représentant du grand quartier général, le commandant von den Bussche, expose la situation, le 2 octobre. Il est moins sombre que son chef, mais réticent, embarrassé, au total pas rassurant. Il dit, entre autres choses :

— L'Entente, en attaquant sur tout le front, nous a obligés à disperser nos réserves. Les divisions du front oriental, qu'on destinait au front occidental, ont été, au nombre de sept, retenues sur place par les événements de Bulgarie... L'ennemi a mis en ligne beaucoup plus de tanks qu'on ne s'y attendait. Les troupes allemandes se sont bien battues. Mais les bataillons sont à 540 hommes — et cela malgré la dissolution de 22 divisions, soit 66 régiments... Les renforts n'arrivent pas... Les alliés, au contraire, grâce aux Américains, sont en situation de combler leurs vides... L'armée allemande est encore assez forte pour contenir l'ennemi pendant des mois, remporter des succès locaux et contraindre l'Entente à de nouveaux sacrifices. Mais le haut commandement estime que, autant qu'un homme en peut juger, il n'y a plus possibilité de contraindre l'ennemi à faire la paix.

La réponse d'Hindenburg

Le chancelier souhaiterait qu'on lui donnât au moins huit jours de répit. Le général Ludendorff, pour toute réponse, réclame, à deux reprises, le texte de l'offre de paix. Le chancelier pose des questions : « Pendant combien de temps l'armée peut-elle couvrir les frontières ? Le grand quartier général s'attend-il à l'effondrement du front et pour quelle date ? Se rend-il compte que, si on entame des négociations sous la pression d'une situation militaire critique, cela peut conduire à la perte des colonies, de l'Alsace-Lorraine et des provinces polonaises ? » A ces questions, une seule réplique, en date du 3 octobre, sous la signature du maréchal Hindenburg, qui, à Berlin ce jour-là, adresse au chancelier la lettre suivante :

« Le commandement suprême de l'armée maintient sa demande, formulée dimanche, le 29 septembre 1918, d'une offre de paix immédiate à nos ennemis.

» Par suite de l'écroulement du front de Macédoine et de la diminution de réserves qui en est résultée pour le front occidental, par suite aussi de l'impossibilité où nous nous trouvons de combler les pertes très élevées qui nous ont été infligées dans les combats de ces derniers jours, il ne reste plus aucun espoir — autant qu'il est possible à un homme d'en juger — de forcer l'ennemi à faire la paix.

» L'ennemi, de son côté, jette journellement dans la lutte de nouvelles réserves. Cependant l'armée allemande reste solide et repousse victorieusement toutes les attaques. Mais la situation devient de jour en jour plus critique et peut forcer le haut commandement à des décisions lourdes de conséquences.

» Dans ces conditions, il vaut mieux cesser la lutte pour éviter au peuple allemand et à ses alliés des pertes inutiles.

» Chaque journée perdue nous coûte des milliers de braves soldats. »

Sous cette pression, le chancelier cède et, le 5 octobre, il télégraphie, par l'intermédiaire du gouvernement suisse, au président Wilson pour le prier d'abord de convoquer les belligérants à des négociations de paix sur la base des Quatorze Points, ensuite d'arrêter l'effusion du sang par la conclusion immédiate d'un armistice. Tout le monde, sauf le prince Max de Bade, le vice-chancelier von Payer et le secrétaire d'Etat Solf, semble croire qu'à lui seul ce câble va dénouer la crise : en réalité, l'Allemagne, en l'expédiant, se livre aux alliés. La situation, de ce jour au 11 novembre, va se développer avec l'implacable logique d'une fatalité souveraine.

Pour sauver l'armée allemande

Les ministres sont nerveux. Le 6 octobre, ils se réunissent. Ils voudraient entendre d'autres généraux que Ludendorff. M. von Payer dit :

— Il le faut. Les nerfs de Ludendorff ne sont plus à la hauteur.

On décide de recourir à l'intervention de l'empereur : car on redoute la démission du premier quartier-maître général si l'on prétend consulter ses subordonnés. Le 8 octobre, le président Wilson

répond à la note allemande du 5 : réponse brève, qui, visiblement, consterne les destinataires. Pas de conversation possible, déclare le président, ni sur la paix, ni sur l'armistice, avant qu'aient été fournies des garanties préalables, qui sont l'acceptation pure et simple des bases de paix énoncées le 8 janvier 1918 et dans les discours suivants ; la certitude que le chancelier ne parle pas simplement au nom des autorités constituées, qui ont jusqu'alors conduit la guerre ; l'évacuation de tous les territoires envahis. Le président ne transmettra quoi que ce soit à ses associés avant d'avoir, sur ces trois points, pleine sécurité.

Les ministres allemands tiennent Conseil. Il y a des Conférences successives le 9, le 10, le 11, le 12. Le général Ludendorff assiste à la première. Les ministres lui font sentir qu'il a la responsabilité de la situation présente et, par suite aussi, celle de la réponse qu'il s'agit de préparer. Il parle longuement, avec des prétéritions et des contradictions, en commençant par un historique, qui semble destiné à « noyer le poisson ». Tantôt il est rassurant :

— Je ne vois pas de danger pour la frontière lorraine... La province rhénane peut être conservée encore longtemps... Une fois à la frontière, l'armée pourra repousser toute attaque ennemie.

Tantôt il éclate en boutades alarmistes :

— Le danger d'une percée existe toujours. Je ne la crains pas. Mais elle est possible... Hier, il s'en est fallu d'un fil qu'elle ne réussît... L'armée a besoin de repos.

De conclusion positive, point. Il maintient que l'offre de paix et plus encore l'armistice sont indispensables. Mais de l'attitude à prendre en présence des conditions qui sont mises à l'une et à l'autre par le président des Etats-Unis, pas un mot qui soit clair et net :

— Nous ne pouvons pas livrer de forteresses allemandes... La demande d'évacuation de Metz serait contraire à notre honneur... Je ne crains pas une catastrophe. Mais je voudrais sauver l'armée, afin de l'avoir encore comme moyen de pression pendant les négociations de paix.

Ici nous tenons peut-être le fond de sa pensée : négocier pour se refaire et, si besoin, rompre après s'être refait. Au fond, le G. Q. G. allemand, dans cette période, a voulu une suspension d'armes plus qu'une paix définitive. Le 9, il croit encore pouvoir l'obtenir. D'où ses interventions, toujours d'équivoque et de ruse, dans la préparation de la réponse. Cette réponse est envoyée le 12, au nom de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. L'Allemagne accepte les Quatorze Points et compte que les alliés les acceptent aussi ; le chancelier, d'accord avec le Reichstag, parle au nom du gouvernement et du peuple allemands ; l'Allemagne est disposée à « accéder aux propositions d'évacuation » — c'est là le point sensible, — mais elle en fait l'objet d'une négociation préalable et suggère, à cet effet, la réunion d'une Commission mixte. Si les alliés se prêtent à cela, l'Allemagne est momentanément sauvée. Elle pourra ramener à l'arrière son matériel et regrouper ses unités. Pendant qu'on réunira la Commission mixte et qu'on dissertera sur l'évacuation — l'évacuation « méthodique », avait dit Hindenburg, — elle aura le temps de se refaire une armée. Les ministres se rallient à cette rédaction. Prudents, ils prennent le soin d'exiger du maréchal Hindenburg et du général Ludendorff une approbation écrite, qui les couvre. Le jeu, pour grossier qu'il soit, inspire à tous des espérances.

QUI A DICTÉ LES CLAUSES DE L'ARMISTICE ?

C'est le maréchal Foch qui, le 26 octobre, dans une lettre à M. Clemenceau, a précisé les résultats à obtenir : « Briser les forces combattantes de l'Allemagne et l'obliger à subir les conditions de la paix, quelles qu'elles soient. » M. André Tardieu en apporte la preuve

De l'*Homme Libre* (7. 11. 20) :

Dans l'article que nous avons publié hier, M. André Tardieu a dit à quelles nécessités obéissait l'état-major allemand en demandant l'ouverture immédiate des négociations d'armistice. Il a montré quel était le fond de la pensée du G. Q. G. : négocier, pour se refaire, une suspension d'armes plus qu'une paix définitive, tel était son désir. Si grossier que fût le piège, on risquait d'y tomber.

Au cours de l'article qu'on va lire aujourd'hui, M. André Tardieu montre comment la manœuvre allemande a été déjouée par les alliés et notamment par le président Wilson. Ainsi se précise l'histoire des journées décisives d'octobre et de novembre 1918.

La manœuvre allemande est déjouée

Alors éclate le coup de tonnerre. Dans le piège ainsi tendu, le président Wilson refuse de tomber et, liant le fer de l'adversaire, prononce, à fond, son attaque dans sa note du 14 octobre. Une Commission mixte pour l'évacuation ? Non. Ce sont là, comme l'armistice lui-même, choses qui « doivent être laissées au jugement et à la délibération des conseillers militaires des gouvernements alliés et associés ». Au surplus, pas d'armistice possible, s'il ne fournit pas « des garanties absolument satisfaisantes et les sûretés nécessaires pour le maintien de la supériorité militaire actuelle des armées des Etats-Unis et de leurs alliés ». Pas d'armistice non plus, « tant que les forces militaires allemandes continueront à user, sur terre et sur mer, des moyens illégaux et inhumains auxquels elles s'obstinent toujours ». Pas d'armistice, enfin, tant que la nation allemande sera aux mains du pouvoir militaire qui a troublé la paix du monde. Quant à l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne n'a pas à s'en préoccuper : le président lui répondra directement. En une page, tout le pauvre échafaudage du G. Q. G. allemand est renversé. L'armistice et la paix ne seront pas des moyens de retarder une débâcle et de préparer une revanche. Sur le fond même, il faudra répondre oui ou non. Si c'est non, la guerre continuera, comme elle a continué depuis trois mois, par des victoires alliées. Si c'est oui, la capitulation militaire doit être immédiate et totale par l'acceptation pure et simple des conditions que fixeront, seuls, les conseillers militaires des alliés.

Cette fois, les Allemands comprennent. Comme le dira quelques jours plus tard, le 17 octobre, le colonel Heye, du G. Q. G. allemand, « on s'aperçoit qu'il s'agit d'être ou de ne pas être ». Et les militaires reculent, épouvantés, devant la conséquence de leurs pressantes instances du 1er octobre. Dès la réponse de M. Wilson connue, le général Ludendorff a télégraphié pour qu'on presse le retour des troupes d'Orient — dont l'utilité lui semblait incertaine le 9, — et pour qu'on lance un appel au peuple allemand, — dont il avait dit, le même jour, que l'efficacité serait dérisoire. — Le 17, il arrive à Berlin et comparaît devant le gouvernement. Le chancelier lui rappelle, assez sèchement, qu'il a dû, quinze jours plus tôt, subir, à regret, sa volonté

et le prie de s'expliquer. Ludendorff le prend de haut :

— J'ai déjà dit à Monsieur le chancelier que je considère une percée comme possible, mais non comme vraisemblable... Si vous m'interrogez, je ne puis, suivant ma conscience, vous donner que cette réponse. Je ne crains pas la percée... Si on m'envoie des renforts, j'envisage l'avenir avec une entière confiance... Si l'armée tient pendant quatre semaines et si l'hiver arrive, alors nous sommes nettement hors d'affaire... La force offensive de nos ennemis, pendant ces derniers temps, était très faible... Si nos bataillons étaient à effectifs pleins, la situation serait sauvée... Ni l'aviation ni les tanks ne m'effrayent... Si les négociations d'armistice commençaient, le seul engagement d'avoir à évacuer les territoires occupés constituerait en lui-même une réelle aggravation de la situation militaire... Déjà le fait seul qu'on en parle a des conséquences fâcheuses... Hier et avant-hier, l'ennemi a peu mordu... Nous devrions dire à nos ennemis, avant d'accepter des conditions trop dures : « Obtenez-les donc par les armes. »

Tant d'impudence dans la contradiction exaspère les ministres, notamment le secrétaire d'Etat Solf, qui rappelle au général Ludendorff ses appels du 1er octobre. Réponse ?

— Pourquoi ne m'avez-vous pas donné plus tôt les renforts dont vous me parlez maintenant ?

Et le colonel Heye d'ajouter :

— Quand le Grand Quartier Général s'est décidé à faire une offre de paix, il estimait qu'une paix honorable pouvait être conclue. Mais nous devons accepter le combat décisif si les conditions qui nous sont posées sont déshonorantes.

M. Solf réplique :

— Si un refus brise les négociations avec Wilson, en prenez-vous la responsabilité ?

— Oui, répond le général.

On se sépare sans conclure, et, le 20, Ludendorff fait donner le maréchal Hindenburg, qui écrit une lettre embarrassée dont voici l'essentiel :

« Si nous étions battus, notre situation, qui est mauvaise, ne serait pas sensiblement pire que si nous acceptions maintenant les conditions qu'on prétend nous imposer... Nous ne pouvons pas, notamment, abandonner la guerre sous-marine sans compensation. Mieux vaut lutter jusqu'au dernier homme pour sauver notre honneur. »

Qui croire : von Lersner ou Ludendorff ?

Ce sont des mots. Ils ne portent pas : car le haut commandement a perdu la face. Il parle ; il écrit ; nul ne le croit. Le baron de Lersner, agent de liaison au G. Q. G. allemand, téléphone quelques jours après :

— Le Grand Quartier Général est furieux. Mais, me basant sur la longue expérience que j'ai de lui, je ne peux que vous mettre en garde, de la façon la plus pressante, contre la possibilité d'ajouter foi à ses promesses et vous recommander de ne pas vous laisser détourner de la politique de paix dans laquelle nous nous sommes engagés. La situation militaire est aujourd'hui aussi désespérée qu'il y a trois semaines. Il ne faut pas s'attendre à une amélioration, et l'invasion de notre territoire n'est plus qu'une question de semaines ou, tout au plus, de quelques mois.

A vrai dire, contre Ludendorff, c'est de Lersner qui a raison. Depuis le 20 septembre, le maréchal Foch, maître de l'initiative dès le 18 juillet, a exploité son succès. Trois larges attaques concentriques et ininterrompues ont profondément modifié les conditions stratégiques. Au Nord, du 18 septembre au 18 octobre, l'ennemi a été chassé de la côte belge, de la région de Lille, du bassin de Lens, et a dû s'établir derrière le canal de Terneuzen, l'Escaut et le canal du Nord. Au centre, du 27 septembre au 19 octobre, la ligne Hindenburg a été partout dépassée ; l'ennemi rejeté au delà du canal de la Sambre, de l'Oise et de la Serre. En Champagne et en Argonne, une bataille laborieuse et dure nous a, du 16 septembre au 12 octobre, conduits sur l'Aisne et sur l'Aire. Au 20 octobre, les armées allemandes, de la mer à la Meuse, sont partout en retraite. Elles viennent d'engager, en quatre semaines, 139 divisions sur 191. Elles n'en ont plus que 7 fraîches en réserve, et 44 sont totalement épuisées. Les compagnies sont à l'effectif moyen de 50 hommes, malgré que 40 pour 100 des bataillons aient été réduits de 4 compagnies à 3. Les deux tiers des divisions ont été presque constamment en ligne depuis le 1er septembre. Il manque 70 000 hommes de renfort par mois, bien que la classe 1920 soit déjà dans les dépôts. Le matériel ne se renouvelle pas : il y a, en moins, par rapport à juin, 25 pour 100 de mitrailleuses ; 17 pour 100 de canons de campagne ; 26 pour 100 de canons lourds.

Les lignes de rocade, qui assurent, d'un point à l'autre du front, les transports latéraux dont l'état-major allemand a fait, pendant toute la guerre, un si fructueux usage, deviennent indisponibles. Quatre lignes secondaires et une ligne principale sont, en tout ou partie, aux mains des alliés. Celles qui restent sont encombrées par les ravitaillements et les évacuations : si bien que, dans les trois premières semaines d'octobre, 3 divisions seulement ont pu être déplacées latéralement, — au lieu de 19 en mai. Retenez, d'autre part, qu'un matériel formidable est dispersé sur tout le front et en arrière du front. L'Allemagne, pour le sauver, a perdu la chance que lui eût assurée une retraite plus rapide. Cette retraite, d'ailleurs, est difficile pour les troupes qui n'ont pas la frontière allemande à proximité, c'est-à-dire pour les groupes d'armées du kronprinz impérial et du kronprinz de Bavière, qui comprennent 130 divisions et qui, pour reculer, disposeront d'une zone de marche de 75 kilomètres de marche. Enfin, le moral est bas, très bas : on avait tant espéré en juillet ! Le Grand Quartier Général dit que c'est la faute du gouvernement, qui tient mal l'intérieur. Le gouvernement est fondé à répondre que c'est plutôt la faute des événements.

La peur de l'invasion

Les généraux ont réclamé l'armistice : les ministres les prennent au mot, parce qu'ils pensent, avec le baron de Lersner, que « l'invasion du territoire allemand n'est plus qu'une question de semaines, ou de quelques mois tout au plus ». L'invasion ! Mot que l'Allemagne a, depuis cent ans, l'habitude de n'appliquer qu'à ses adversaires. C'est désormais l'obsession du gouvernement. Ou capitulation, aux conditions fixées par les vainqueurs seuls, conformément à la définition de M. Wilson ; ou invasion, avec la ressource de la levée en masse, singulièrement problématique dans un pays qui a déjà incorporé 14 millions d'hommes, voilà l'alternative ! Les ministres font leur choix : on capitulera. Après huit jours de réflexion, d'hésitations, d'âpres débats avec le Grand Quartier Général, qu'ils

entendent clouer à sa responsabilité initiale, ils répondent, le 21 octobre, à la note américaine du 14. Et, cette fois, c'est fini de jouer sur les mots et de parler de négociations, là où il s'agit de soumission. Evacuation des territoires occupés ? La proposition est « acceptée ». Armistice ? L'Allemagne reconnaît que les conditions en doivent être laissées à l'appréciation des autorités militaires compétentes. Actes illégaux commis par les forces allemandes ? Ce sont des destructions nécessaires dans une retraite et permises par le droit des gens : des instructions très sévères ont, néanmoins, été données pour qu'on respecte la propriété. Torpillages ? Pas intentionnels : l'ordre a cependant été adressé aux commandants de respecter les bateaux à passagers. Suppression du pouvoir arbitraire ? Elle est accomplie ; le Cabinet est parlementaire ; on va reviser la Constitution ; le Gouvernement est dégagé de toute influence militaire et irresponsable.

Cette fois, pieds et poings liés, l'Allemagne est rivée à la dialectique wilsonienne. Puisqu'elle ne rompt pas, elle se livre. Le président en prend acte le 23 octobre, en annonçant que, muni de tous les engagements exigés par ses précédentes notes, il a saisi ses associés. Et, une fois de plus, pour qu'il n'y ait point de doute, il répète les conditions fondamentales, auxquelles l'Allemagne ne se dérobera pas :

1° L'armistice ne sera conclu que si les conseillers militaires des gouvernements alliés et associés le jugent possible au point de vue militaire ;

2° Le seul armistice qui puisse être proposé aux gouvernements associés sera un armistice capable d'empêcher (où sont les espoirs allemands du début d'octobre ?) toute reprise des hostilités par l'Allemagne ;

3° Les peuples du monde n'ont pas et ne peuvent avoir aucune confiance dans la parole de ceux qui ont dirigé, jusqu'à présent, la politique allemande. Il ne servirait à rien de taire ces conditions essentielles.

L'Allemagne, le 21 octobre, avait reconnu sa défaite. Il restait aux gouvernements alliés à fixer les termes de leur victoire et les bases de leur sécurité.

Les deux questions de M. Wilson

Le 23 octobre, le président Wilson, qui s'est tenu, depuis le 5, en contact quotidien avec les gouvernements européens et a fait publier, au jour le jour, sa correspondance avec l'Allemagne, communique officiellement cette correspondance à ses associés et leur pose deux questions :

1° En ce qui concerne la paix, et après les assurances fournies par le chancelier, les gouvernements associés sont-ils disposés à conclure la paix aux conditions et suivant les principes déjà connus ?

2° En ce qui concerne l'armistice, et si la réponse à la première question est affirmative, les gouvernements associés sont-ils disposés à demander à leurs conseillers militaires et à ceux des Etats-Unis de leur soumettre « les conditions nécessaires que doit remplir un armistice de nature à protéger, d'une manière absolue, les intérêts des peuples en cause et à assurer aux gouvernements associés le pouvoir illimité de sauvegarder et *d'imposer* les détails de la paix à laquelle le gouvernement allemand a consenti, *pourvu toutefois que les conseillers militaires jugent un pareil armistice possible du point de vue militaire* ».

Je ne crois pas que jamais problème ait été défini plus clairement.

1° Question de principe : les généraux en chef estiment-ils que, du point de vue militaire, on peut suspendre les hostilités ou estiment-ils, au contraire, qu'il faut continuer ?

2° Question d'application : si l'armistice est possible et désirable, quelles sont les conditions de nature à empêcher l'Allemagne de recommencer la guerre et à permettre aux alliés d'imposer les détails de la paix ?

C'est aux autorités militaires que M. Wilson demande que ces deux points soient soumis. C'est à elles qu'il remet, en l'espèce, les droits souverains des gouvernements. M. Clemenceau est, à cet égard, en parfait accord avec le président des Etats-Unis. Arrêter les hostilités autrement que sur l'avis exprimé et dans la forme fixée par les chefs qui ont eu la charge de la bataille serait contraire à tous les principes dont sa politique de guerre s'est inspirée. Au nom du Conseil supérieur des alliés, qu'il préside, il transmet donc le dossier au maréchal Foch, commandant en chef, qui va, dans l'exercice de son droit et de sa responsabilité, répondre aux deux questions posées.

L'avis du maréchal Douglas Haig

Le maréchal Foch, le 25 octobre, convoque, à Senlis, le général Pétain, le maréchal Haig, le général Pershing et le général Gillain, chef d'état-major de l'armée belge : ce dernier, retardé, n'assiste pas à la séance. Le commandant en chef donne lecture à ses seconds des pièces du dossier et leur demande leur avis. Aucun d'eux ne propose de refuser l'armistice. Sur ses clauses, ils expriment des opinions diverses. Le maréchal sir Douglas Haig parle le premier : il faut, à son sens, conclure l'armistice et le conclure à des conditions très modérées. Les armées alliées victorieuses sont à bout de souffle. Les unités ont besoin d'être reconstituées. L'Allemagne n'est pas militairement brisée. Dans les dernières semaines, ses armées se sont retirées en combattant très bravement et dans le meilleur ordre. Si donc on veut réellement que l'armistice se conclue — et il est désirable qu'il se conclue, — il faut proposer à l'Allemagne des clauses qu'elle puisse accepter : c'est-à-dire l'évacuation des territoires envahis de France et de Belgique, ainsi que de l'Alsace-Lorraine, et la restitution du matériel roulant pris, au début de la guerre, aux Français et aux Belges. Si on demande plus, on risque d'abord de prolonger la guerre, qui a déjà coûté si cher; ensuite d'exaspérer le sentiment national allemand, et cela pour un résultat douteux. Car l'évacuation de tous les territoires envahis et de l'Alsace-Lorraine suffit à consacrer la victoire.

Le général Pershing déclare que, chef de l'armée américaine en France, il désire écouter d'abord l'avis du général Pétain et ne parler qu'après lui.

L'avis du général Pétain

Le général Pétain considère que, si l'on conclut un armistice, il faut que ce soit un armistice complet, qui réponde véritablement et intégralement à la définition qu'en a donnée le président Wilson dans sa note du 23 octobre, un armistice qui interdise à l'ennemi de recommencer la guerre et permette aux alliés d'imposer les termes de la paix. Pour cela, deux conditions sont nécessaires : la première, c'est que l'armée allemande rentre en Allemagne sans un canon, sans un char d'assaut, avec

simplement ses armes portatives. A cet effet, il suggère un moyen pratique : c'est de lui fixer des délais d'évacuation assez courts pour qu'il lui soit matériellement impossible d'emmener son matériel. La seconde condition, c'est d'ajouter à l'évacuation des territoires envahis et de l'Alsace-Lorraine par les armées allemandes, l'occupation par les armées alliées non seulement de la rive gauche du Rhin, mais encore d'une zone de 50 kilomètres sur la rive droite. On exigera en même temps la livraison de 5 000 locomotives et de 100 000 wagons. Le général Pétain ajoute d'ailleurs que, si ces conditions sont, à son avis, indispensables, il est peu probable que les Allemands consentent à les accepter.

Le général Pershing, en quelques mots, se déclare d'accord avec le général Pétain. Le maréchal Foch remercie ses hôtes de leurs communications, auxquelles il réfléchira. La Conférence prend fin. Le lendemain 26 octobre, le maréchal Foch fait connaître par lettre à M. Clemenceau ses conclusions définitives. Des extraits de cette lettre ont été publiés. Il est bon d'en donner ici le texte intégral en ce qui concerne le front occidental.

La réponse du maréchal Foch

Après avoir consulté les commandants en chef des armées américaine, britannique et française (1), j'ai l'honneur de vous faire connaître les conditions militaires auxquelles peut être consenti un armistice capable « de protéger, d'une manière absolue, les intérêts des peuples intéressés et d'assurer aux gouvernements associés le pouvoir sans limites de sauvegarder et d'imposer les détails de la paix, à laquelle le gouvernement allemand a consenti ».

I. — *Evacuation immédiate des pays envahis contrairement au droit : Belgique, France, Alsace-Lorraine, Luxembourg.*

Rapatriement immédiat de leurs habitants.

Abandon d'une partie du matériel ennemi de la région évacuée.

Cette évacuation devra être faite dans des conditions de rapidité qui interdisent à l'ennemi d'enlever une grande partie du matériel de guerre et approvisionnements de toute nature qui y sont réunis ; — c'est-à-dire dans les délais suivants :

— Au bout de quatre jours, les troupes allemandes devront s'être retirées au delà de la limite 1 de la carte jointe ;

— Au bout de quatre nouveaux jours, au delà de la ligne 2 ;

— Au bout de six nouveaux jours, au delà de la ligne 3.

La Belgique, le Luxembourg, l'Alsace-Lorraine seront ainsi libérés dans un délai total de quatorze jours.

Les délais compteront du jour de la signature de l'armistice.

En tout cas, le matériel total abandonné par l'ennemi devra s'élever à :

5 000 canons (2), *— (1/2 lourds, 1/2 de campagne) ;*

30 000 mitrailleuses (3) *;*

3 000 minenwerfer.

A livrer sur place, dans les conditions de détail à fixer.

Les troupes alliées suivront, dans ces pays, la marche de l'évacuation, qui s'effectuera conformément à des règlements de détail ultérieurs.

II. — *Evacuation des pays de la rive gauche du Rhin par l'armée ennemie.*

Les pays de la rive gauche du Rhin seront administrés par les autorités locales, sous le contrôle des troupes alliées d'occupation.

Les troupes alliées assureront l'occupation de ces pays par des garnisons — tenant les principaux points de passage du Rhin (Mayence, Coblence, Cologne, Strasbourg) avec, en ces points, des têtes de pont de 30 kilomètres de rayon, sur la rive droite, — tenant également les points stratégiques de la région.

Une zone neutre sera réservée, sur la rive droite du Rhin, entre le fleuve et une ligne tracée parallèlement au fleuve et à 40 kilomètres à l'Est, de la frontière suisse à la frontière hollandaise.

L'évacuation par l'ennemi des pays du Rhin sera réalisée dans les délais suivants :

Jusqu'au Rhin, huit jours après les délais indiqués ci-dessus (vingt-deux jours au total à dater de la signature de l'armistice) ;

Au delà de la zone neutre : trois jours supplémentaires (vingt-cinq jours au total à dater de la même signature).

III. — *Dans tous les territoires évacués par l'ennemi, il ne sera fait aucune destruction d'aucune sorte, ni apporté aucun dommage ou préjudice à la personne ou à la propriété des habitants.*

IV. — *L'ennemi devra livrer, dans des conditions à déterminer, 5 000 locomotives et 150 000 wagons en bon état de marche* (1).

V. — *Le commandement allemand sera tenu de signaler toutes les mines ou dispositifs à retard, agencés sur le territoire évacué, et d'en faciliter la recherche et la destruction, sous peine de représailles.*

VI. — *L'exécution par l'ennemi de ces conditions prendra au total un délai de vingt-cinq jours. Afin de garantir cette exécution, le blocus sera intégralement maintenu pendant tout ce délai. C'est seulement une fois ce délai écoulé et les conditions remplies, que le ravitaillement de l'ennemi pourra être autorisé, suivant les accords spéciaux qui le régleront.*

VII. — *Les prisonniers alliés seront rendus dans le plus bref délai possible dans des conditions dont le détail sera réglé ultérieurement.*

Cette lettre se passe de commentaires. Le maréchal Foch a écouté et réfléchi. Il s'est posé la question, qu'il recommandait autrefois à ses élèves de l'Ecole de guerre : « De quoi s'agit-il ? ». De briser la force combattante de l'Allemagne ; de l'obliger à subir les conditions de la paix, quelles qu'elles soient. Pour obtenir ce résultat, peut-on s'en tenir à ce que propose le maréchal Haig ? Non : car l'armée allemande, après l'évacuation des territoires envahis, qu'elle quitterait avec les honneurs de la guerre, se retrouverait intacte dans ses frontières, dangereuse pour les alliés. Faut-il, pour conjurer ce risque, lui enlever tout son matériel ? Non : il suffit de prendre ce sans quoi

---

(1) « Le chef d'état-major de l'armée belge, convoqué en même temps que les commandants en chef, n'a pu encore, en raison de la distance, arriver à mon Q. G. »

(2) « Soit environ le tiers du matériel d'artillerie de l'armée allemande. »

(3) « Soit environ la moitié des mitrailleuses de l'armée allemande. »

(1) « Sur ces quantités, 2 500 locomotives et 135 000 wagons représentent le matériel enlevé à la Belgique et à la France, le surplus est nécessaire au service des chemins de fer dans les pays de la rive gauche du Rhin. »

elle ne pourra pas recommencer et de tenir, en outre, le Rhin, avec les têtes de pont des principaux passages. Dans l'absolue liberté de choisir, que lui ont solennellement assurée les gouvernements, le commandant en chef juge que c'est là le nécessaire et le suffisant. L'occasion lui sera donnée, d'ailleurs, dans les journées suivantes, de développer son opinion et d'en fournir les motifs.

L'ÉVÉNEMENT A DONNÉ RAISON A FOCH

« Le problème était de mettre l'Allemagne hors d'état de recommencer la guerre — elle n'a pas pu la recommencer ; d'imposer à l'Allemagne la signature de la paix — elle l'a signée »

De l'*Homme Libre* (8. 11. 20) :

Après avoir rassemblé les faits qui composent aujourd'hui l'histoire, sans démenti possible, dans son troisième et dernier article, M. André Tardieu raconte aujourd'hui comment ont été arrêtées les conditions de l'armistice du 11 novembre 1918, — après quels échanges de vues entre alliés et entre experts.

A ceux qui ont cru plaisant d'inventer un désaccord entre le maréchal Foch et M. Clemenceau, M. Tardieu oppose aujourd'hui la réplique de l'histoire. A ceux qui reprochent aux signataires de l'armistice une trêve prématurée, M. Tardieu répond par le témoignage d'une certitude capable de faire autorité à cet égard : celle du maréchal Foch lui-même.

Les premières conférences internationales

Entre le 23 et le 26 octobre, les chefs des gouvernements européens et leurs ministres des Affaires étrangères sont tous arrivés à Paris. Le 24, M. House s'est joint à eux, devançant de six semaines le président Wilson. Les réunions commencent aussitôt. Elles n'ont pas encore le caractère officiel, qu'elles prendront le 31, lorsque le Conseil suprême siégera à Versailles. On tient séance, d'ordinaire, le matin, chez M. House, rue de l'Université ; l'après-midi, dans le cabinet de M. Clemenceau, au ministère de la Guerre, ou dans celui de M. Pichon, aux Affaires étrangères. La situation sur les différents fronts — on attend d'un moment à l'autre l'armistice avec l'Autriche — et les clauses de l'armistice allemand sont le sujet de la conversation, à laquelle le maréchal Foch prend part à diverses reprises. Ses propositions sont examinées et discutées. Certains ne les trouvent pas assez dures. C'est ainsi que le général Tasker H. Bliss, représentant les Etats-Unis au Conseil des délégués militaires, aurait souhaité un texte à la fois plus court et, sur certains articles, plus rigoureux. A son gré, deux clauses suffisaient : désarmement total et démobilisation complète. Par là, on acquerrait la certitude que l'Allemagne ne pourrait plus faire la guerre. Par là, on l'obligerait par avance à subir tous les termes de la paix. Le général Bliss, après un remarquable exposé de sa thèse, en date du 28 octobre, la résumait comme suit dans une note remise à l'un des membres du Conseil (1) :

« En raison des considérations qui précèdent, je propose :

» 1° Que les puissances associées demandent le désarmement et la démobilisation militaire complets des forces actives de terre et de mer de l'ennemi, en lui laissant seulement telles gardes intérieures qu'elles pourront juger nécessaires pour la préservation de l'ordre dans les territoires ennemis. Cela implique l'évacuation de tous les territoires envahis, et leur évacuation non par des hommes armés ou partiellement armés, mais par des hommes désarmés.

» L'armée, ainsi privée de ses armes, ne peut pas combattre et, étant démobilisée, ne peut être rassemblée de nouveau pour les objectifs de cette guerre.

» 2° Que les puissances associées informent l'ennemi qu'il n'y aura pas d'atténuations dans leurs buts de guerre, qui seront soumis à une pleine et raisonnable discussion entre les nations associées dans la guerre et qu'alors même que l'ennemi lui-même serait entendu, sur quelqu'une de ces matières, il devra se soumettre à ce que les puissances décideront finalement comme étant propre à assurer, pour le présent et pour l'avenir, la paix du monde. »

D'autre part, en matière navale, les représentants de la Grande-Bretagne pensaient que la livraison de 150 sous-marins, exigée par le maréchal Foch, ne suffisait pas et que la presque totalité des cuirassés et des croiseurs devait être totalement livrée. C'est dans ces conditions que du 27 au 31 octobre s'engagea la discussion, dont je reproduis ici les passages essentiels.

Pas une goutte de sang de plus

Fidèle au mandat qu'il avait reçu du président Wilson, M. House posa d'abord au maréchal Foch la question de principe :

— Dites-nous, Monsieur le maréchal, simplement au point de vue militaire et toute autre considération mise à part, si vous aimeriez mieux que les Allemands rejetassent ou acceptassent l'armistice, tel que nous venons d'en esquisser les traits ?

Le maréchal Foch répondit :

— On ne fait la guerre que pour ses résultats. Si les Allemands signent maintenant un armistice dont les conditions générales seront celles que nous venons de déterminer, *nous aurons obtenu ces résultats. Le but étant atteint, nul n'a le droit de faire répandre une goutte de sang de plus.*

En d'autres termes, le commandant en chef était d'avis que, si les Allemands acceptaient les conditions énoncées dans sa lettre du 26 octobre — et cette acceptation n'était pas sans lui inspirer des doutes, — il fallait, sans hésiter conclure et arrêter la guerre. Le commandant en chef allait plus loin, et aux suggestions du général Bliss et de M. Lloyd George, ainsi qu'à toutes autres de même nature, il opposait avec fermeté le danger d'exigences additionnelles. Il disait :

— Proposer, imposer même, sur le papier, rien de plus facile. Mais il faut se mettre en face des réalités. Il est simple et logique de réclamer le désarmement de l'armée allemande en campagne. Mais comment le vérifierez-vous ? Irez-vous, en la traversant, occuper, avant elle, les points de passage ? La démobilisation ? Je veux bien. Mais comptez-vous occuper toute l'Allemagne ? Je pose la question ; car si nous n'occupons pas l'intégralité du territoire allemand, nous ne serons jamais sûrs que cette démobilisation soit effective.

Et le maréchal Foch ajoutait :

— Que ferez-vous si les Allemands, après avoir accepté les conditions sévères et suffisantes que je propose, refusent de souscrire aux humiliations

(1) Hormis les échanges de vues qui eurent lieu entre conseillers militaires, il n'y eut pas débat sur cette proposition. Elle ne fut pas soumise aux chefs de gouvernement.

nouvelles que vous suggérez? Risquerez-vous, pour cela, la reprise des hostilités et le sacrifice inutile de plusieurs milliers de vies?

C'était, en effet, toute la question. Des clauses plus dures prolongeraient-elles la guerre? Pour combien de mois? Avec quels risques? MM. House et Lloyd George, disposés, comme M. Clemenceau, à exiger le maximum nécessaire, prièrent, le 29 octobre, le commandant en chef de répondre sur ce point, et le maréchal répondit:

— Je ne suis pas en mesure, et personne n'est en mesure de vous fournir une prévision exacte. Cela peut durer trois mois, peut-être quatre ou cinq mois. Qui sait? D'ailleurs, si je ne peux fixer une date, je peux, en revanche, répondre sur le fond. Et, sur le fond, je dis ceci: *Les conditions auxquelles se sont arrêtés vos conseillers militaires sont celles-là mêmes que nous devrions et pourrions imposer après le succès de nos prochaines opérations. Si donc les Allemands les acceptent, il est inutile de continuer la bataille.*

Le Conseil supérieur se réunit

Le 31 octobre, au matin, les chefs de gouvernements, assistés du maréchal Foch, arrêtèrent le texte définitif à soumettre au Conseil suprême des alliés, dont la réunion était fixée à l'après-midi du même jour. Ce texte adoptait toutes les propositions du commandant en chef avec quelques additions et précisions, dont voici les principales:

« Livraison de 2 000 avions de chasse et de bombardement, en premier lieu tous les *D 7* et tous les avions de bombardement de nuit.

» Dans tous les territoires allemands évacués par l'ennemi, les installations militaires de toute nature seront livrées intactes.

» Les voies et moyens de communication de toute nature, voies ferrées, voies navigables, routes, ponts, télégraphes, téléphones, ne devront être l'objet d'aucune détérioration. Tout le personnel civil et militaire actuellement utilisé y sera maintenu.

» Le droit de réquisition sera exercé par les armées des alliés et des Etats-Unis dans tous les territoires occupés. L'entretien des troupes d'occupation des pays du Rhin (non compris l'Alsace-Lorraine) sera à la charge du gouvernement allemand.

» Les prisonniers ennemis ne seront rendus qu'après la signature des préliminaires de paix.

» Il sera livré aux alliés 10 000 camions automobiles.

» Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine seront livrés, dotés de tout le personnel et le matériel d'avant-guerre. »

Le 31 octobre, à 3 heures, le Conseil supérieur se réunit à Versailles. Sont présents: MM. Clemenceau, Pichon, Lloyd George, Balfour, Orlando, Sonnino, House, Venizelos, Vesnitch, le maréchal Foch, l'amiral Wemyss, les généraux sir Henry Wilson, Bliss et de Robilant. M. Clemenceau donne la parole au maréchal Foch, qui résume la situation militaire créée par les victoires des derniers mois. Il caractérise la situation de l'armée allemande, après avoir chiffré ses pertes, dans les deux phrases suivantes:

— Une armée qui, pendant trois mois, est forcée à la retraite, qui subit des pertes, qui ne peut plus effectuer de redressement, est une armée battue. Elle s'acharne cependant dans une destruction méthodique, acceptant la bataille partout.

Après les Allemands, les alliés. Le maréchal Foch s'exprime en ces termes:

— De notre côté, nous pouvons, à l'entrée de l'hiver, continuer cette bataille de 400 kilomètres. Les effectifs de nos armées nous le permettent. Les armées française et britannique ont, certes, été éprouvées, mais peuvent continuer. L'armée américaine est encore fraîche et ses réserves arrivent tous les jours. Le moral des troupes est excellent... Cela nous permet de continuer, si l'ennemi le désire, jusqu'à la défaite complète.

Nul ne demandant la parole pour discuter le point de vue du maréchal Foch, déjà connu par les réunions préparatoires, on passe à l'armistice autrichien, dont l'examen occupe la séance du 31 octobre Le 1er novembre, nouvelle réunion, suivie de deux autres, le 2 et le 4, dont la plus grande partie est consacrée à l'armistice allemand. Dans l'ensemble, et sauf certaines aggravations, on adopte, purement et simplement, le projet du commandant en chef, tant pour le front occidental que pour le front oriental.

Sur les clauses navales le débat est plus long. Malgré les objections présentées par le maréchal Foch au cours des séances préparatoires, le Conseil des amiraux insiste pour que la plus grande partie de la flotte de surface allemande soit livrée et internée. Détail curieux: M. Lloyd George, qui n'avait discuté aucune des clauses terrestres, redoute que l'exigence des experts navals ne prolonge inutilement la guerre. Il demande qu'on ajourne au moins les décisions jusqu'à ce qu'on sache si l'Autriche capitule.

— Il faut nous demander si nous voulons conclure la paix tout de suite ou si nous voulons continuer la guerre pendant un an. Il peut être très tentant de prendre un certain nombre de bateaux. Mais il n'est pas le fond de la question. A l'heure actuelle, chacune de nos armées perd par semaine plus de monde qu'elle n'en a perdu dans n'importe quelle semaine des quatre premières années de la guerre. Nous ne devons pas négliger cela. Si l'Autriche tombe, nous saurons où nous allons. Lundi, nous pouvons être fixés.

Le débat reprend, en conséquence, le 4 novembre et le texte suivant est adopté:

« Les navires de guerre de surface allemands qui seront désignés par les alliés et les Etats-Unis seront immédiatement désarmés, puis internés dans des ports neutres ou, à leur défaut, dans des ports alliés. »

Comment fut posée la question des réparations

Reste une grave question posée par la délégation française, celle des réparations.

A la séance du 2 novembre, M. Clemenceau engage la discussion:

— Je voudrais revenir maintenant sur la question des réparations et des dommages. On ne comprendrait pas, chez nous, en France, que nous n'inscrivions pas dans l'armistice une clause à cet effet. Ce que je vous demande, c'est l'addition de trois mots: « Réparations des dommages », sans autre commentaire.

Le dialogue suivant s'établit:

M. Hymans. — Cela serait-il une condition d'armistice?

M. Sonnino. — C'est plutôt une condition de paix.

M. Bonar Law. — Il est inutile d'insérer dans les conditions d'armistice une clause qui ne pourrait être exécutée dans un bref délai.

M. Clemenceau. — Je ne veux que mentionner le principe. Vous ne devez pas oublier que la population française est une de celles qui ont le

plus souffert. Elle ne comprendrait pas que nous ne fassions pas allusion à cette clause.

M. Lloyd George. — Si vous envisagez le principe des réparations sur terre, il faut mentionner aussi celui des réparations pour les navires coulés.

M. Clemenceau. — Je comprends tout cela dans mes trois mots: « Réparations des dommages ». Je supplie le Conseil de se mettre dans l'esprit de la population française...

M. Vesnitch. — Et serbe...

M. Hymans. — Et belge...

M. Sonnino. — Et italienne aussi...

M. House. — Puisque c'est une question importante pour tous, je propose d'accepter l'addition de M Clemenceau.

M. Bonar Law. — C'est déjà dit dans notre lettre au président Wilson, qui la communiquera à l'Allemagne. Il est inutile de le dire deux fois.

M. Orlando. — J'accepte en principe, quoiqu'il n'en ait pas été fait mention dans les conditions de l'armistice avec l'Autriche.

L'addition « Réparation des dommages » est alors adoptée. M. Klotz propose de mettre en tête de cette addition les mots: « Sous réserve de toutes revendications et réclamations ultérieures de la part des alliés et des Etats-Unis. » Il en est ainsi décidé. Les gouvernements alliés, d'accord désormais sur ce que contiendra l'armistice, sont en mesure de répondre au télégramme du président Wilson du 23 octobre. Ils chargent, en conséquence, M. House de communiquer au président les termes qui viennent d'être arrêtés, en y joignant deux réserves. La communication est faite dans les termes suivants:

« Les gouvernements alliés ont examiné avec soin la correspondance échangée entre le président des Etats-Unis et le gouvernement allemand.

» Sous réserve des observations qui suivent, ils se déclarent disposés à conclure la paix avec le gouvernement allemand aux conditions posées dans l'adresse du président au Congrès, le 8 janvier 1918, et selon les principes énoncés dans ses déclarations ultérieures. Ils doivent, toutefois, faire remarquer que l'article 2, relatif à ce que l'on appelle couramment la liberté des mers, se prête à diverses interprétations dont certaines sont telles qu'ils ne pourraient pas les accepter. Ils doivent, en conséquence, se réserver une liberté d'action entière sur cette question, quand ils viendront siéger à la Conférence de la paix.

» D'autre part, lorsqu'il a formulé les conditions de paix dans son adresse au Congrès du 8 janvier 1918, le président a déclaré que les territoires envahis doivent être non seulement évacués et libérés, mais restaurés. Les alliés pensent qu'il ne faudrait laisser subsister aucun doute sur ce que signifie cette condition. Ils comprennent par là que l'Allemagne devra compenser tous les dommages subis par les populations civiles des nations alliées et par leurs propriétés, du fait de l'agression par l'Allemagne des pays alliés, soit sur terre, soit en conséquence d'opérations aériennes. »

M. Wilson est, en même temps, prié d'aviser le gouvernement allemand qu'il peut envoyer un parlementaire dûment mandaté, au maréchal Foch, lequel, assisté d'un amiral anglais, aura qualité pour agir au nom des gouvernements associés.

Le gouvernement allemand accepte

Dans quelles dispositions cette décision va-t-elle trouver l'Allemagne ? J'ai montré qu'à la suite de la note du 21 octobre et de la réponse américaine du 23, elle était irréductiblement liée à subir les conditions des alliés : les jours qui suivent sont l'illustration de cette évidence. Le G. Q. G. allemand est toujours exaspéré. M. von Payer, qui s'y est rendu le 26, déclare qu'on lui a répété : « Nous ne sommes pas vaincus. Nous ne devons pas capituler. » Il est vrai qu'à sa question : « Quelles chances, en continuant, aurions-nous d'obtenir une paix meilleure ? » on ne lui répond rien de précis, si ce n'est que « Clemenceau est en désaccord avec Foch sur les conditions, et que Foch, en préconisant des conditions modérées, prouve la haute estime où il tient encore la force de résistance allemande ». Les ministres interrogent d'autres généraux, Gallwitz, Mudra, qui se déclarent confiants, mais ne fournissent aucun motif d'espérer. Tout casse. Le 26, Ludendorff donne sa démission, qui est acceptée. Le 27, l'empereur d'Autriche annonce qu'il va faire une paix séparée. Le 30, il demande l'armistice en annonçant, il est vrai, que, si les conditions sont trop dures, « il se mettra à la tête de ses Allemands d'Autriche ». Dès le 27, le gouvernement allemand a télégraphié au président Wilson qu'il attendait ses propositions. Le 5 novembre, le général Groner, successeur de Ludendorff, reconnaît que la situation militaire s'est encore aggravée. En effet, le maréchal Foch poursuit sa progression concentrique, les armées du Nord, en direction de Bruxelles, les armées anglaises vers les Ardennes, les armées françaises en direction de Givet, les Américains sur Mezières et Sedan. Les Allemands, du 4 au 9 novembre, perdent le cours de l'Escaut à hauteur de Tournai et sont débordés sur la rive droite de la Meuse. Pour les achever, le commandement allié prépare, en Lorraine, une offensive qui, avec Sarrebourg pour objectif final, opposera 28 divisions d'infanterie, 3 divisions de cavalerie, 600 chars d'assaut et une forte artillerie, à 5 ou 7 médiocres divisions allemandes. Quand, le 6 novembre, arrive la note américaine du 5 annonçant que, dans les conditions prévues, le maréchal Foch est prêt à recevoir les plénipotentiaires allemands, ceux-ci sont désignés le jour même et se mettent en route le lendemain. L'empereur abdique.

La fin d'un roman

On sait la suite: la rencontre, à Rethondes, le 8 au matin, dans le train du commandant en chef des armées alliées, des deux délégations; l'effort d'Erzberger pour transformer en négociation la capitulation.

Les soixante-douze heures de délai passent vite. Le 10 novembre, le secrétaire d'Etat Solf fait savoir par T. S. F. que « le gouvernement allemand accepte les conditions imposées ». Le 11, à 5 heures du matin, le protocole est signé. C'est le texte même qui avait été adopté le 4 novembre par le Conseil de Versailles. Le maréchal Foch a accordé à Erzberger, pour raisons techniques, trois atténuations : 25 000 mitrailleuses à livrer au lieu de 30 000 ; 1 700 avions au lieu de 2 000 ; 5 000 camions au lieu de 10 000, plus la promesse de promptes mesures de ravitaillement. Le 11, à 11 heures, sur tout le front, l'armistice entre en vigueur. Dans l'après-midi, le Parlement français et le peuple de France en acclamaient la signature.

Telle fut, dans son évolution logique, l'origine de l'armistice du 11 novembre. L'équivoque, qui naît de l'ignorance, ne résiste pas à la clarté des faits. Enchaînés l'un à l'autre, avec leurs causes et leurs conséquences, ils infligent la lumière de leur critique aux légendes amassées et dégagent les lignes du réel.

Parti de France pour l'Amérique le 17 octobre 1918, de retour le 20 novembre, j'ai consulté, à défaut de souvenirs personnels, tous les témoignages écrits et oraux. Les documents allemands sont empruntés au mémoire officiel publié par le gouvernement du Reich, et dont aucune des personnalités mises en cause n'a nié l'authenticité. Aucun des textes ci-dessus reproduits ne peut être contesté. Mon exposé est exact et je crois qu'il est complet.

Que reste-t-il du roman, dont tant de gens se sont nourris, de l'armistice arrêté secrètement par un dictateur américain, subi par les gouvernements européens, imposé par leur faiblesse aux armées victorieuses, malgré la résistance des généraux? L'armistice a été discuté au grand jour. Le président Wilson n'a accepté de le transmettre à ses associés qu'à la triple condition que son principe fût approuvé par les autorités militaires et ses clauses rédigées par elles; qu'il fût imposé à l'ennemi et non pas discuté avec lui; qu'il pût empêcher toute reprise des hostilités et assurer la soumission des vaincus aux termes de la paix. C'est ainsi que le débat s'est développé avec Berlin jusqu'au 23 octobre; à Paris, de cette date jusqu'au 5 novembre. C'est au commandement en chef que la décision a été remise tant sur le principe que sur l'application. C'est lui qui a préparé les textes. Ce sont ces textes qui ont été adoptés. Le rôle des gouvernements s'est borné à les entériner et à y inscrire quelques aggravations. Voilà la vérité; le pittoresque y perd, mais le bon sens y gagne.

Dira-t-on, il est vrai, après ce qu'on vient de lire des crises allemandes d'octobre, que le maréchal Foch, en ne poussant pas plus loin ses exigences, s'est trompé et que, quoi qu'on eût demandé, les gens de Berlin auraient tout accepté, comme ils ont accepté la livraison de leur flotte de guerre? On pourra toujours le prétendre. Je répondrai toutefois que la critique, qui prévoit le passé, a beau jeu contre l'action qui escompte l'avenir. Pour juger les décisions prises en octobre 1918 par le chef des armées de l'Entente, et approuvées ensuite par les gouvernements, il faut se replacer dans l'état d'information qui était le sien. Les documents officiels allemands dont j'ai pu faire état dans la présente étude, n'étaient pas publiés. Les faits qu'ils relatent n'étaient point connus.

Le maréchal Foch s'est-il trompé ?

De l'affolement inouï qui, le 1er octobre, a saisi le Grand Quartier Général impérial, on ne savait rien ; de ses conséquences implacables, rien non plus. Le maréchal Foch était sûr de vaincre, et il l'a dit. Il a ajouté que les conditions fixées par lui le 26 octobre étaient celles-là mêmes que nous aurions pu dicter après le succès de nos opérations ultérieures. Mais, cela fait, il a rempli son devoir en refusant de fixer un délai ferme à une résistance allemande, dont la vigueur, dans une position critique, s'est affirmée, contrairement aux prévisions de Ludendorff, jusqu'à l'armistice même. Il a également rempli son devoir en refusant de jouer avec le moral des troupes et du pays, en se bornant à ce qu'il estimait, à la fois, nécessaire et suffisant. Il est aisé, deux ans après, de trancher que la guerre prolongée n'aurait duré que huit jours. Le maréchal Foch ne pouvait pas le garantir. Personne, même aujourd'hui, ne saurait le garantir à coup sûr. Quelques jours avant l'armistice, un de nos commandants d'armée disait à un homme politique :

— Nous allons nous installer pour un hiver de plus.

Le chef responsable n'a pas voulu de cet « hiver de plus », qu'il ne jugeait pas indispensable à l'affirmation de la victoire. Les gouvernements, résolus à imposer tout ce que le commandement exigerait, ne se sont pas reconnu le droit d'exiger plus que lui. Aussi bien le problème était de mettre l'Allemagne hors d'état de recommencer la guerre — elle n'a pas pu la recommencer ; d'imposer à l'Allemagne la signature de la paix, — elle l'a signée. L'événement a donc donné raison au maréchal Foch. L'armistice a consacré la capitulation de l'ennemi, et une capitulation sans retour. De quelques côtés que soient venues, à l'occasion de ces grandes journées et de celles qui ont suivi, les attaques passionnées qui ont troublé l'esprit public, la vérité a des droits que je ne saurais me résoudre à méconnaître. C'est par ses voies que les hommes, d'un lent effort, parviennent à la justice. Puissé-je, en ce récit, avoir éclairé la route !

André Tardieu.

II — Les révélations du maréchal Foch

LE MARÉCHAL FOCH RACONTE L'ARMISTICE ET JUGE LE TRAITÉ DE VERSAILLES

« Si la paix n'a pas été bonne, est-ce ma faute ? J'ai fait mon travail, c'était aux hommes politiques et aux chefs de Gouvernement de faire le leur. »

Les articles de M. Tardieu tendent, en somme, à partager les responsabilités de l'armistice d'abord, du traité de Versailles ensuite, entre le maréchal Foch et les chefs des Gouvernements alliés. Dans ce dessein, il emmêle habilement deux questions distinctes : l'armistice et le traité de Versailles. On lira ci-après la réponse que lui a faite le maréchal dans une interview accordée à M. Jules Sauerwein, *du* Matin.

En ce qui concerne l'armistice, oui, les conditions en ont été arrêtées par le maréchal, mais elles ont atteint leur objet : mettre les Alliés à même d'imposer à l'ennemi « leur » paix. Quant au traité, en France, seul en doit porter la responsabilité le chef du Gouvernement, qui refusa à plusieurs reprises d'accéder aux suggestions du maréchal et, un jour même, d'accord avec Lloyd George et Wilson, dédaigna d'y répondre (1).

Le maréchal ajoute d'intéressantes précisions. Alors que les Anglais réclamaient « un chef responsable et l'unité de commandement », M. Clemenceau eût voulu simplement « donner

(1) Il ne sera pas inutile de rappeler ici le témoignage de M. Poincaré, disant au maréchal Foch en le recevant à l'Académie (*D. C.*, t. 3, p. 278) : « C'était à vous de faire la guerre ; ce n'était plus à vous de faire la paix. Vous aviez cependant le droit de dire ce que, d'après vous, la paix devait être pour mieux empêcher le recommencement de la guerre. Les mémoires que vous avez rédigés dès le mois de novembre, pour exposer les garanties militaires que vous jugiez indispensables, portent la marque de votre patriotisme et de votre expérience. Souhaitons que le monde n'ait jamais à se repentir de ne s'être qu'incomplètement inspiré de vos avis. »

au maréchal Foch le commandement des armées qui opèrent autour d'Amiens ». D'autre part, dès septembre 1918, M. Clemenceau répondit au maréchal que les conditions de paix ne le regardaient pas... Et, en fait, elles furent rédigées de telle façon que le généralissime hésita jusqu'à la dernière minute à être présent à la signature du traité.

Mais voici l'interview (Matin, 8. II. 20) :

Hier, le maréchal Foch s'en fut à Amiens, où il voulait rendre hommage à ces admirables divisions d'Australie qui défendirent la ville pendant trois ans et la sauvèrent en 1918. De Paris à Amiens, dans son wagon-salon — le même où il reçut Erzberger le 11 novembre de l'année glorieuse, — le maréchal Foch a évoqué devant moi ses souvenirs de la grande guerre et de la paix médiocre.

Je ferai un aveu : si souvent que j'aie eu l'occasion de m'entretenir avec le maréchal Foch, je ne l'ai jamais vu sans qu'une émotion profonde m'envahisse, faite d'une admiration et d'un respect sans bornes. Je ne puis entendre sans être remué la moindre parole sortir de cette bouche qui a prononcé les phrases les plus décisives de l'histoire, et, si banale que soit cette pensée qui est constamment présente à mon esprit quand je cause avec lui, je vous la redirai, parce qu'il me semble qu'on l'oublie parfois : « Cet homme a pris les armées alliées en main le 26 mars 1918, en pleine déroute, et, huit mois après, il a apporté aux gouvernements de l'Entente un armistice qui signifiait la capitulation absolue de notre ennemi héréditaire. »

Des effets d'éloquence, le maréchal Foch n'en connaît pas. C'est avec une simplicité absolue, avec des mots de tous les jours qu'il prononce ses jugements. Il me disait hier : « Je suis un homme qui ne sait dire et faire que des lapalissades. Voyez-vous, il n'y a rien au-dessus du bon sens. » Et quand on lui dit que la foi et le génie ajoutent quelque chose à cette qualité, la seule qu'il revendique, il n'a pas l'air de le croire.

Ces jours derniers, on a publié des récits très documentés des journées qui précédèrent l'armistice. Ces publications, exactes dans le fond, ont un tort : c'est de présenter l'œuvre du maréchal Foch d'une façon fragmentaire et incomplète. On ne peut juger ce que le maréchal Foch a fait jusqu'à l'armistice que quand on sait ce qu'il a dit et pensé depuis l'armistice.

L'armistice a rempli son objet : contraindre l'Allemagne à subir les conditions des alliés

— Qu'est-ce qu'un armistice ? m'a dit hier le maréchal Foch. Un armistice est une suspension d'armes, une cessation des hostilités qui a pour objet de discuter la paix en mettant les gouvernements qui l'ont consentie dans une situation telle qu'ils puissent imposer la paix telle qu'ils l'auront décidée.

L'armistice que j'ai signé le 11 novembre 1918 a-t-il rempli cet objet ? Oui, puisque le 28 juin, après sept mois de négociations, l'Allemagne a accepté toutes les conditions des alliés. J'avais dit au président du Conseil, M. Clemenceau : « Voici mon armistice; vous pouvez faire maintenant n'importe quelle paix, je suis en mesure de l'imposer. » Si la paix n'a pas été bonne, est-ce ma faute ? J'ai fait mon travail, c'était aux hommes politiques et aux chefs de gouvernement à faire le leur.

Je songeais à la paix depuis longtemps. Dès septembre 1918, j'écrivis à M. Clemenceau. Je lui disais : « La fin de la guerre approche. Envoyez-moi un fonctionnaire des Affaires étrangères pour me mettre au courant des conditions de paix que vous préparez, afin que nos armées occupent toutes les régions qui devront servir de garantie à l'exécution du traité que vous ferez. »

M. Clemenceau me répondit : « Cela ne vous regarde pas. »

Ici, je dois ouvrir une parenthèse. Quand le maréchal Foch raconte que M. Clemenceau ou tel autre l'a traité sans ménagements ou même l'a vulgairement rembarré dans certaines circonstances, il n'y met aucune acrimonie. Il a un bon sourire, et généralement il choisit ce moment pour allumer sa pipe, en grommelant : « Oui, oui, parfaitement », comme si ce qu'il venait de dire était un détail pittoresque, mais incapable de lui causer la moindre émotion.

L'entrevue du maréchal Foch avec les plénipotentiaires allemands.

— Vous êtes, dis-je au maréchal, dans le wagon même où vous avez reçu, le 8 novembre, M. Erzberger et les autres plénipotentiaires allemands. Quel a été, dans ces entrevues, le moment où vous vous êtes vraiment senti heureux et remué ?

— Vous voulez que je vous raconte l'armistice ? me répond le maréchal Foch ; mais on en a déjà tellement parlé...

— C'est possible, mais il n'y a que vous qui avez le droit de le raconter.

— Eh bien ! je vous dirai que quand je les ai vus entrer dans ce wagon, Erzberger et les deux autres, accompagnés d'un officier de marine dont j'ai complètement oublié le nom, j'ai eu un moment d'émotion. Je me suis dit : « Voilà donc l'Empire allemand. Eh bien ! puisqu'il vient à moi, je vais le traiter comme il le mérite. Il est battu. Je serai ferme, froid, mais sans rancune et sans brutalité. »

Car enfin, ajoute le maréchal, en faisant comme à voix basse cette confidence à sa pipe, ils étaient vraiment bien battus.

J'étais arrivé le 6 au soir à Rethondes, où mon train était garé sur un épi. Le lendemain, un train arrivait, très lentement, refoulé par l'arrière. C'était le train allemand. On établit une passerelle entre les deux trains, parce qu'il y avait beaucoup de boue. Un instant après, Weygand entre et me prévient que les plénipotentiaires allemands sont là. Erberger s'avance le premier et, d'une voix assez indistincte, il me présente les autres. On traduit. Je leur dis : « Messieurs, avez-vous des papiers ? Nous allons en examiner la validité. » Ils me montrent des papiers signés Max de Bade. Nous les jugeons satisfaisants. Je me tourne vers Erzberger et je lui dis : « Que me voulez-vous ? — Nous sommes venus, répondit-il, pour avoir communication des conditions auxquelles vous voulez faire l'armistice. »

Je lui réponds : « Je n'ai aucune communication à vous faire. Si vous avez une demande à me présenter, faites-le. » Et il donne de nouvelles explications. Je lui dis : « Demandez-vous l'armistice ? » Il me répond : « Nous le demandons. » Je lui réplique : « Je vais donc vous faire connaître à quelles conditions, par mon intermédiaire, les gouvernements alliés consentent à vous accorder l'armistice. »

Dans le wagon voisin, celui où étaient mes bureaux, nous nous asseyons, l'amiral Wemyss à ma droite, Weygand à ma gauche, en face de moi

Erzberger, encadré d'Oberndorf et de Winterfeldt. Weygand leur lit les conditions, que l'on traduit au fur et à mesure. Je les voyais s'effondrer. Winterfeldt était très pâle, je crois même qu'il pleurait. J'ajoute, aussitôt après la lecture : « Messieurs, je vous laisse ce texte, vous avez soixante-douze heures pour y répondre. D'ici là, vous pouvez me présenter des observations de détail. »

Alors Erzberger devient pathétique : « De grâce, me dit-il, Monsieur le maréchal, n'attendez pas ces soixante-douze heures. Arrêtez les hostilités dès aujourd'hui. Nos armées sont en proie à l'anarchie, le bolchevisme les menace ; ce bolchevisme peut gagner l'Allemagne, toute l'Europe centrale, et menacer la France elle-même. »

Je ne bronche pas et je lui réponds : « Je ne sais pas dans quel état sont vos armées, je sais seulement dans quelle situation sont les miennes. Non seulement je ne puis pas arrêter l'offensive, mais je donne l'ordre de la poursuivre en redoublant d'énergie. »

Alors Winterfeldt prend la parole. Il avait des notes devant lui et il avait soigneusement préparé son affaire.

« Il faut, me dit-il, que nos états-majors se concertent, discutent ensemble sur tous les détails d'exécution. Comment peuvent-ils le faire? Comment peuvent-ils communiquer si les hostilités continuent ? Je vous demande, pour ces raisons techniques, d'arrêter les hostilités. »

Je lui réponds : « Ces discussions techniques seront tout à fait opportunes dans soixante-douze heures. D'ici là, l'offensive continuera. »

Ils se retirent. Quant à moi, j'adresse un ordre à toutes les armées alliées, un dernier appel à la valeur et à l'énergie de tous. Tous les commandants en chef me font une réponse enthousiaste : « Comptez sur nous, nous ne nous arrêterons plus. »

Je passe sur les trois jours qui suivirent. Les Allemands essayèrent du procédé de la submersion, submersion par les papiers. Weygand les recevait et me les transmettait.

Et ici le maréchal, avec un sourire de bonté et de reconnaissance, s'interrompt pour parler de ses collaborateurs.

— Ce sont, me dit-il, de rudes lapins. Ah ! ils connaissent leur affaire, et quand on a parlé d'envoyer Weygand en Pologne et que quelqu'un a dit : « Il n'a jamais commandé en chef », j'ai simplement répondu: « Ne vous inquiétez pas, il saura ce qu'il a à faire. »

Le 10 au soir, je rappelle aux Allemands qu'ils doivent avoir signé le lendemain. Ils reçoivent une longue dépêche d'Hindenburg leur disant de signer ; mais la révolution éclate à Berlin et je leur dis : « Qui représentez-vous maintenant ? » Ils me montrent un télégramme du président Ebert, un télégramme chiffré qui était signé, je ne sais pas pourquoi: 606. Ce télégramme leur confirmait leurs pouvoirs.

Dans la nuit du 10 au 11, je ne dormis pas beaucoup.

Je me reposai de minuit à 1 heure ; puis les Allemands arrivèrent. Je leur concédai 5 000 mitrailleuses et des camions automobiles. Ce fut tout. A 5 h. 15, ils signaient, avec de grosses écritures rageuses. A 7 heures, je partais pour Paris.

A 9 heures, j'étais chez M. Clemenceau. Il ne fut pas particulièrement aimable. Il bougonnait ; il demandait ce que j'avais cédé aux Allemands... Tout cela n'a pas d'importance... Je lui dis qu'à 11 heures il faudrait faire tirer le canon pour annoncer la fin des hostilités. Il voulait, lui, que ce fût à 4 heures de l'après-midi, au moment où il monterait à la tribune de la Chambre. Je lui dis que les armées alliées étaient alertées depuis la nuit par mon ordre, qu'à 11 heures le dernier coup de fusil serait tiré et que tout le monde le saurait. Sur ces entrefaites, entrèrent dans son cabinet M. Barthou, M. Nail et d'autres personnes qui m'appuyèrent. Il consentit à faire tirer le canon à 11 heures.

Je lui dis : « Mon travail est terminé. Le vôtre commence. »

— Le vôtre, dis-je au maréchal, était-il vraiment terminé? Et après avoir vaincu l'Allemagne, n'aviez-vous pas le devoir de donner des conseils pour la paix ?

— Je ne sais, me répondit-il, si j'en avais le devoir, ou plutôt je crois que oui, car je l'ai bien compris ainsi ; mais je n'en ai guère eu le droit.

M. Clemenceau refuse d'accéder aux suggestions du maréchal et va jusqu'à dédaigner de lui répondre.

J'ai vu bien souvent M. Clemenceau et je lui ai remis trois notes écrites. Mais laissez-moi vous dire la fin, qui vous expliquera le commencement. La paix que l'on se proposait de signer — je vous en ai parlé à l'époque — me semblait mauvaise. Je la résumai ainsi : ni frontières ni hypothèques.

Pour la sécurité de la France, il fallait la frontière du Rhin, frontière militaire, entendez-vous, et non pas frontière politique. Pour les réparations dues à la France, je demandais l'occupation de la rive gauche du Rhin jusqu'à l'exécution intégrale du traité, parce qu'à mon avis c'était le seul moyen d'obtenir ces réparations.

Au mois d'avril, le 7, je crois, j'obtins d'être entendu en Conseil des ministres. J'avais vainement demandé à être entendu par la délégation française. On me l'avait refusé. Je me souviens de ce Conseil des ministres. J'y vins avec MM. Jules Cambon et Tardieu. Je demandai d'abord s'il n'y aurait pas un procès-verbal. Il paraît que ce n'était pas la coutume. Alors, comme j'avais consigné par écrit mes observations, j'en remis une copie à chaque ministre, puis je pris la parole et je développai mon thème : « Pas de garanties, pas de sécurité. »

M. Poincaré me soutint, lui seul, je dois le reconnaître. Après quoi on nous pria de nous retirer. En sortant, je dis à M. Tardieu, devant M. Jules Cambon :

— Il y aura peut-être un jour une Haute-Cour pour nous juger parce que la France ne comprendra jamais que de la victoire nous ayons fait sortir la faillite. Ce jour-là, je veux me présenter la conscience tranquille et mes papiers en règle.

Je fis encore une tentative. Ce fut à la séance plénière du 6 mai, où l'on remit aux puissances alliées le traité qui avait été terminé pendant la nuit. Les Portugais — je ne sais qui encore — protestèrent. Puis je me levai et je développai ma thèse une fois de plus. On m'écouta, personne ne dit un mot, et la séance fut levée.

Comme on prenait le thé dans le salon voisin, j'allai trouver M. Clemenceau et je lui dis :

— J'ai eu l'honneur de poser une question, et je voudrais bien une réponse.

Alors je le vis causer un moment avec animation avec M. Wilson et M. Lloyd George. Puis il revint et me déclara :

— Notre réponse est qu'il n'y a pas de réponse. Je lui répliquai :

— Monsieur le président, je me demande si je vous accompagnerai demain à Versailles. Je me trouve devant un cas de conscience, le plus grave que j'aie connu dans mon existence. Ce traité, je le répudie, et je ne veux pas, en m'asseyant à vos côtés, en partager la responsabilité.

Il fut mécontent et me conjura de venir. Le soir, il m'envoya M. Jean Dupuy, qui me tint de longs discours avec une réelle émotion. Alors je me dis : « Les gouvernements alliés vont se présenter devant les Allemands pour leur imposer un traité. Est-il possible qu'ils se présentent sans leurs armées, sans le chef de leurs armées ? Je n'en ai pas le droit. Ce serait les affaiblir devant l'ennemi. »

A Versailles, je me trouvais à côté de M. Klotz. Quand la cérémonie de la remise fut finie, je lui dis : « Monsieur le ministre des Finances de la République française, avec un pareil traité, vous pourrez vous présenter aux guichets de l'Empire allemand, vous serez payé... en monnaie de singe. » M. Klotz me répondit aigrement : « Ce n'est pas dans mes habitudes. — Vous vous y ferez », lui répliquai-je.

Et c'étaient les gens, conclut le maréchal Foch, en tournant son regard avec tristesse vers sa pipe, c'étaient les gens à qui j'avais dit : « Faites la paix que vous voudrez, je me charge de l'imposer. »

M. Clemenceau ne voulait point du commandement unique du maréchal Foch

Je me hasardai à lui demander :

— Il me semble, Monsieur le maréchal, que le chef du gouvernement français ne péchait pas par excès de gratitude envers vous ?

— Que voulez-vous, me répondit-il avec philosophie, je ne sais pas s'il m'aimait, mais il ne le témoignait guère. Je me souviens d'un Conseil de guerre qui eut lieu à Londres, le 14 mars 1918. J'avais été nommé commandant en chef de l'armée de manœuvre, qui n'existait pas beaucoup. A ce Conseil, je demandai aux Anglais de collaborer par des effectifs à la formation de cette armée.

Le maréchal Haig me déclara, au nom du gouvernement anglais, qui était représenté notamment par M. Lloyd George, que c'était impossible. Je voulus répliquer avec vivacité. « Taisez-vous, me dit M. Clemenceau avec vigueur, c'est moi qui parle au nom du gouvernement français, et je déclare que j'accepte la réponse du maréchal Haig. »

Ici, le maréchal Foch a un sourire, et cet incident violent ne paraît pas lui avoir laissé la moindre aigreur. Il continue :

— Je me disais en moi-même : « Attendez à demain, je dirai quelque chose. » Et le lendemain, quand le Conseil fut sur le point de se séparer, je pris la parole, et, cette fois, on ne me l'ôta pas. Je déclarai qu'une offensive redoutable se préparait. J'ajoutai : « Je sais ce que c'est que les batailles des armées alliées. J'y ai participé sur la Marne et en Italie. Voilà ce que doivent être les liaisons ; voilà comment il faut s'entendre, quelles précautions il faut prendre, etc. Je vous annonce que rien n'est prêt pour résister à l'offensive et qu'elle peut être un désastre. »

Tout de même, ils furent émus, conclut le maréchal. Et quelques jours après, à Compiègne, puis à Doullens, ils se souvinrent de moi.

A Doullens, il y avait lord Milner, le maréchal Haig, M. Poincaré, M. Clemenceau, M. Loucheur, le général Pétain. Moi, je n'étais pas content. D'après tout ce que j'apprenais, le général Pétain était en train de se retirer sur Paris, le maréchal Haig vers la mer. C'était la porte ouverte aux Allemands, c'était la défaite.

Le maréchal Haig, soutenu par lord Milner, dit qu'il fallait un chef responsable et l'unité de commandement. Je fus proposé.

« Nous pourrions, dit M. Clemenceau, donner au maréchal Foch le commandement des armées qui opèrent autour d'Amiens. » Le maréchal Haig fut celui qui s'y opposa en déclarant qu'il n'y avait qu'une solution sensée : c'était de me donner le commandement des armées alliées sur le front occidental. M. Clemenceau s'inclina, et ce fut décidé.

Au déjeuner qui suivit, M. Clemenceau me dit :

— Eh bien ! vous l'avez, la situation que vous vouliez !

Là, je perdis un peu ma patience, dit avec bonhomie le maréchal Foch. Je lui répondis :

— Comment, Monsieur le président, vous me donnez une bataille perdue ; vous me demandez de la rétablir. J'accepte, et vous trouvez que c'est un cadeau que vous me faites ? Il faut toute ma candeur pour accepter dans de telles conditions.

« Toute ma candeur ! » Le maréchal Foch est là tout entier. Il y a quelques mois, à San-Remo, il causait également avec moi. Je ne crus pas, à ce moment, devoir publier ce qu'il disait. Aujourd'hui, j'en sens l'impérieux devoir. La candeur, chez lui, c'est le désintéressement total d'un homme qui n'a connu dans toute sa vie qu'une passion : la France. Comme, à l'entendre parler, se rapetissent jusqu'à devenir minuscules les querelles des politiciens qui n'ont qu'une idée : c'est de se vanter eux-mêmes en diminuant les autres...

Mais voici que la tour de la cathédrale d'Amiens apparaît à l'horizon. Les Allemands, dans cette tragique offensive de mars 1918, étaient arrivés à Villers-Bretonneux. S'ils y restaient, Amiens avait le sort de Reims, et s'ils le dépassaient la France était battue !...

Et sur le quai apparaissent, avec leur feutre relevé, de bonnes et enthousiastes figures d'Australiens. Ces hommes sont venus des antipodes pour laisser 50 000 de leurs morts sur le sol français, par une inspiration sublime qu'aucun calcul, qu'aucune politique n'expliquera jamais. Ils savent, eux, qui a gagné la guerre, et je pense, moi, en les regardant, qu'ils sont dignes d'acclamer le maréchal Foch.

JULES SAUERWEIN.

III — Réponse de M. Tardieu

Du *Petit Journal* (9. 11. 20) :

... Nous avons... posé au député de Seine-et-Oise la question suivante :

— Votre article de l'*Illustration* sur les origines de l'armistice a provoqué de nombreux commentaires. Avez-vous quelque chose à y ajouter ?

— Je n'ai rien à ajouter, et ceci pour une bonne raison : c'est que personne n'a pu, sur aucun point, contredire mon récit et que, hier encore, le maréchal

Foch, interviewé par le *Matin*, reproduisait presque mot pour mot ma conclusion en disant :

« Qu'est-ce qu'un armistice ? Un armistice est une » suspension d'armes, une cessation des hostilités » qui a pour objet de discuter la paix en mettant » les gouvernements qui l'ont consenti dans une » situation telle qu'ils puissent imposer la paix telle » qu'ils l'auront décidée. L'armistice que j'ai signé » le 11 novembre 1918 a-t-il rempli cet objet ? Oui, » puisque le 28 juin, après sept mois de négociations, l'Allemagne a accepté toutes les conditions » des Alliés. »

» C'en est donc fini, d'un accord unanime, de la légende de l'armistice imposé aux généraux vainqueurs par les gouvernements. La tenue de l'esprit public ne peut que gagner au rétablissement de la vérité. »

C'est bien M. Clemenceau qui a proposé le maréchal Foch pour le commandement unique

— Mais précisément, dans cette interview, le maréchal Foch se plaint des difficultés qu'il a rencontrées avant et après l'armistice de la part de M. Clemenceau, soit en 1918, en ce qui concerne la création du commandement unique, soit en 1919, en ce qui concerne l'occupation de la rive gauche du Rhin. Savez-vous quelque chose à ce sujet ?

— C'est là une question qui n'a rien à voir avec l'armistice, mais à laquelle je peux répondre. Je réponds d'abord que je n'aperçois pas ce que la France gagne à des critiques dirigées par l'un des artisans de la victoire contre un autre ; ensuite, qu'à ma connaissance ces critiques sont injustifiées.

» Si les propos prêtés par votre confrère au maréchal Foch reproduisent exactement sa pensée, il en résulterait qu'en mars 1918 M. Clemenceau n'aurait fait que « s'incliner », et d'assez mauvaise grâce, contre l'attribution au maréchal du commandement unique.

» J'étais, à cette époque, Haut Commissaire de France aux Etats-Unis et je puis vous dire ceci : depuis le mois de janvier précédent, j'avais pour instruction de M. Clemenceau de travailler, avec le Gouvernement américain, à l'institution du commandement unique, et si l'on me posait la question : « Qui ? » de répondre : « Foch. » J'ai donc quelque difficulté à croire qu'à Doullens M. Clemenceau ait eu l'attitude contraire.

» Aussi bien, pour savoir ce qui s'est passé à Doullens, il suffit de consulter les textes. L'interview au sujet de laquelle vous m'interrogez laisse croire que c'est le maréchal Haig qui, malgré M. Clemenceau, détermina l'attribution au maréchal Foch du commandement sur le front occidental. Or, voici le texte, écrit de la main de M. Clemenceau, de la proposition soumise par lui aux Alliés et approuvée par eux :

« Le général F... est chargé, par les gouvernements anglais et français, de coordonner l'action » des armées anglaise et française sur le front » Ouest. Il s'entendra, à cet effet, avec les deux » généraux en chef, qui sont invités à lui fournir » tous les renseignements nécessaires. »

» Ce document tranche le débat.

... et qui a exigé son maintien après le désastre du Chemin des Dames

» J'ajoute que, lorsque deux mois plus tard survint le désastre du Chemin des Dames, M. Clemenceau fut interpellé à la Chambre. Dans tous les partis, sans distinction, il y avait des hommes angoissés qui inclinaient à juger nécessaire, après ce tragique recul sur la Marne, un changement du haut commandement. Trois heures durant, M. Clemenceau tint tête et, au risque d'être mis en minorité, affirma qu'il gardait sa confiance au chef de nos armées.

« Ces soldats, disait-il, ces grands soldats ont des » chefs, de bons chefs, de grands chefs, des chefs » dignes d'eux en tous points...

» Je le répéterai aussi longtemps qu'il le faudra » pour me faire entendre, parce que c'est mon de» voir, parce que j'ai vu ces chefs à l'œuvre.

» Ces hommes livrent en ce moment la bataille la » plus dure de la guerre, et ils la livrent avec un » héroïsme pour lequel je ne trouve pas d'expression » digne de le qualifier.

» Et c'est nous qui, pour une faute qui se sera » produite dans telle ou telle partie, ou même ne se » sera pas produite, c'est nous qui, avant de savoir, » demanderions des explications, exigerions, au » cours de la bataille, d'un homme épuisé de fa» tigue et dont la tête tombe sur sa carte, comme » je l'ai vu, à des heures terribles, c'est à cet » homme que nous viendrions demander des expli» cations, pour savoir si, à tel ou tel jour, il a fait » telle ou telle chose?

» Chassez-moi de la tribune, si c'est cela que vous » demandez, car je ne le ferai pas. »

» Ce jour-là, c'est la fermeté de M. Clemenceau, et elle seule, qui, pour le bien de la victoire et le salut de la France, a imposé le commandement du maréchal Foch. »

Les idées du maréchal Foch ont été longuement discutées. Elles n'ont prévalu ni devant nos Alliés, ni devant le Conseil des ministres, ni devant le Parlement

— Mais en 1919, les rapports de M. Clemenceau et du maréchal Foch n'étaient-ils pas devenus mauvais? Le maréchal a dit, dans l'interview dont il s'agit: « Je ne sais pas s'il m'aimait; mais il ne le témoignait guère. »

— Si le maréchal Foch a réellement dit cela, je puis l'assurer qu'il s'est trompé. En 1919, il y a eu désaccord entre les deux hommes sur la durée de l'occupation de la rive gauche du Rhin. Ce désaccord a été des plus pénibles à M. Clemenceau. Vous savez quelle résistance M. Lloyd George a opposée à l'occupation. Vous savez que pour l'éviter il nous a offert, d'accord avec M. Wilson, l'aide militaire de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis en cas d'attaque allemande. Vous savez que M. Clemenceau s'est obstinément refusé à cette substitution. Vous savez aussi qu'après un long débat de six semaines M. Clemenceau a obtenu l'occupation pour quinze ans, avec droit de la prolonger au-delà de quinze ans si les autres garanties militaires manquaient. C'est le cas actuel. En vertu de l'article 429 du traité, comme les accords militaires anglais et américain ne sont pas entrés en vigueur, l'occupation du Rhin sera prolongée au delà de quinze ans.

» La solution enlevée de haute lutte par M. Clemenceau a, par conséquent, assuré à la France toutes les garanties que souhaitait le maréchal lorsqu'il disait, à la séance plénière de la Conférence du 6 mai 1919 : « Quand on trouvera qu'on est payé ou qu'on a des garanties suffisantes, on n'aura plus qu'à retirer les troupes et partir. »

— Le maréchal Foch paraît se plaindre, cependant, de n'avoir pu défendre ses idées.

— Les idées du maréchal Foch ont été entièrement connues et longuement discutées. Il les a exprimées par écrit dans ses notes des 28 novembre

1918, 10 janvier et 31 mars 1919, qui ont été communiquées à nos alliés. Il les a exposées verbalement le 31 mars 1919 au Conseil des Quatre, en présence des généraux en chef alliés, qui, d'ailleurs, ne les ont pas appuyées ; le 25 avril, au Conseil des ministres, qui, à l'unanimité, a approuvé la solution du traité ; le 6 mai, en séance plénière de la Conférence. Je les ai moi-même reproduites à la tribune de la Chambre, et M. Louis Barthou les a développées dans son rapport général sur le traité en concluant : « Si grande que fût l'autorité du chef illustre dont il s'agit, un problème tel que celui-ci ne peut être traité par les militaires que d'un point de vue spécial, isolé et trop exclusif... Pour les gouvernements, ce même problème s'offre dans son ensemble, avec toutes ses parties qui se contrarient ou s'accordent, mais dont aucune n'est indifférente ou négligeable. Entre tant de raisons, il faut faire un choix, et ce choix, c'est un parti que l'on prend. »

» Et le rapporteur général ajoutait : « Le Gou- » vernement, à la place duquel il est peu pro- » bable qu'un autre eût agi différemment, a apporté » à la France des garanties solides. Peut-on nier la » force imposante qu'elles représentent ? Elles se » complètent les unes par les autres. » C'est donc après une discussion complète que le Parlement a approuvé le traité, la Chambre par 372 voix contre 53, le Sénat à l'unanimité. »

Clemenceau pour Foch contre les Alliés

— Que savez-vous de ce qui s'est passé le 6 mai, après le dernier exposé du maréchal en séance plénière ? Le maréchal dit que M. Clemenceau se borna à lui répondre, après la séance : « Notre réponse est qu'il n'y a pas de réponse. » Les observations du maréchal ne furent donc pas discutées ?

— Les souvenirs du maréchal le trompent, comme ils le trompent en ce qui touche les propos qu'il aurait tenus à moi le 25 avril et à M. Klotz le 7 mai. Il y eut, le 6 mai, après la séance plénière, une discussion dans le cabinet de M. Pichon entre les quatre chefs de Gouvernement. M. Clemenceau eut même à y prendre vigoureusement la défense du maréchal Foch. C'était la suite d'incidents antérieurs, au cours desquels, trois semaines durant, le président du Conseil a été l'énergique défenseur du commandant en chef. M. Clemenceau n'en a jamais parlé. Je suis obligé, puisqu'il est, quoique absent, mis en cause, de rétablir la vérité.

» Lorsque, au milieu d'avril, exactement le 17, on décida de convoquer les Allemands à Versailles, le maréchal Foch, sous des formes diverses — dont je pourrai donner le détail le plus minutieux, — marqua son hostilité, et deux des chefs des Gouvernements alliés, estimant qu'il sortait de ses attributions, demandèrent son remplacement par un autre général français. Par deux fois, du 17 au 20 avril et le 6 mai, M. Clemenceau dépensa la plus chaleureuse ardeur à couvrir le maréchal, avec qui cependant il n'était pas d'accord. A deux reprises, il déclara que, tant qu'il serait au pouvoir, on ne toucherait pas au maréchal Foch. Il l'emporta. Et c'est M. Clemenceau encore qui, au mois de décembre suivant, obtint, non sans une longue discussion, que le maréchal Foch fût désigné comme le chef de l'organe militaire permanent de Versailles. Croyez-moi : quand le maréchal Foch demande : « Je ne sais pas s'il m'aimait », je peux le rassurer : les faits sont là.

» C'est M. Clemenceau qui a voulu et réalisé le commandement unique entre les mains du maréchal Foch. C'est lui qui l'a maintenu aux mains du maréchal après le Chemin des Dames. Lorsqu'en 1919, sur certains points, le chef civil et le chef militaire ont différé d'avis, c'est M. Clemenceau qui, en face d'Alliés extrêmement ombrageux quant aux limites des attributions du commandement, a imposé sa volonté et conservé au maréchal Foch la direction suprême des armées. Tous les documents qui confirment ce que je dis existent. L'histoire les enregistrera.

» M. Clemenceau répétait toujours : « Je ne veux » pas qu'on brise pour le peuple français l'image de » la victoire en opposant les uns aux autres ceux qui » ont contribué à la lui donner. » Toute sa conduite s'est inspirée de cette haute et généreuse maxime. Pas un mot d'amertume ni de reproche, contre qui que ce soit, n'est sorti de sa bouche ; pas un ne sortira de la mienne. Celui dont M. Raymond Poincaré écrivait récemment que « sans lui, la France ne serait plus la France », est aujourd'hui loin de Paris. Je remplis un devoir, que tout le monde comprendra, en disant comment les choses se sont passées. Mais, comme M. Clemenceau, je me refuse, en allant plus loin, à briser l'image de la victoire. »

IV. — Premiers commentaires

SUR LE COMMANDEMENT UNIQUE

L'*Intransigeant* (10. 11. 20), sous la signature XXX, a publié des renseignements dont nous ignorons la valeur, mais que, à la suite d'un grand nombre de journaux, nous croyons devoir recueillir à titre d'information.

Les déclarations de M. Tardieu, qui ont provoqué les explications du maréchal Foch, ont ouvert le débat sur la question de savoir si M. Clemenceau était véritablement le promoteur du commandement unique, dont la création a été réalisée à Doullens le 26 mars 1918.

La première forme du commandement unique fut le Conseil supérieur de guerre de Versailles Hostilité des commandants en chef

En réalité, l'idée était dans l'air depuis les Conférences tenues en Italie, à Rappalo, au cours des événements de 1917 et de la bataille de la Piave. M. Painlevé, M. Lloyd George et M. Orlando y avaient discuté l'idée du commandement unique, qui s'était malheureusement traduite sous la forme incomplète du Conseil supérieur de guerre installé à Versailles.

Ce Conseil rencontra tout de suite la plus vive hostilité aux grands quartiers généraux britannique et français, et le discrédit dont il fut frappé immédiatement fut assez vif pour que le maréchal Foch, qui devait en prendre la présidence, la fît exercer par le général Weygand.

Des délibérations de ce Conseil, constamment orientées par le maréchal Foch vers la réalisation du commandement unique, était sorti le principe de la création d'une armée de manœuvre dont le maréchal Foch devait avoir le commandement. Cette armée de manœuvre, constituée en arrière des fronts français et britannique, devait comprendre des unités empruntées aux armées britanniques, aux armées françaises et aux armées italiennes. Pour en régler l'intervention en temps utile et de la manière la

plus opportune, il devenait nécessaire que celui qui en disposait connût les plans des généraux en chef, fût appelé à les discuter et assurât ainsi une espèce de direction supérieure et unique de la guerre.

A la Conférence du Comité de guerre, M. Clemenceau combat le commandement unique

Cette armée de réserve devait avoir un autre but : c'est que, placée, comme il avait été décidé, dans la région entre Compiègne et Paris, elle fût à même d'intervenir directement sur le point le plus sensible du front franco-britannique que l'on savait être la région de Noyon, Saint-Quentin. De fait, on put remarquer tout de suite que, si elle s'était trouvée à cette place lors de l'offensive allemande du 27 mars, elle aurait certainement joué un rôle très important.

C'est à la constitution de cette armée que le maréchal Foch s'employa pendant les mois de février et mars 1918.

Déjà l'armée italienne avait fait savoir qu'elle consentait à envoyer une ou deux divisions ; les quartiers généraux britannique et français mettaient la plus mauvaise volonté à faire connaître la nature et le nombre des disponibilités qu'ils pouvaient mettre sous les ordres du maréchal Foch pour constituer l'armée de réserve. Cette hostilité se traduisit fortement au grand quartier général britannique et plus timidement au grand quartier général français. La tension devint aiguë entre les trois personnalités intéressées : le maréchal Foch, le maréchal Douglas Haig et le général Pétain, et une conférence du War Comité fut réunie alors, le 14 mars 1918, pour trancher la question.

Quand M. Clemenceau et le maréchal Foch entrèrent à cette conférence après avoir voyagé ensemble de Paris à Londres, il ne semble pas qu'un accord préalable eût été établi entre eux. Dans tous les cas, la séance fut extrêmement vive, le maréchal Douglas Haig se fit le défenseur de la conception des grands quartiers généraux français et britannique que la liberté entière devait être laissée à chacun d'eux pour la direction de leurs opérations et que l'entente déjà réalisée entre le général Pétain et le maréchal Douglas Haig paraissait suffisante.

Le maréchal Foch défendit la thèse contraire, qui était celle du Conseil supérieur de Versailles, et réclama la formation immédiate de l'armée de réserve en invoquant le danger d'une attaque allemande que tout le monde prévoyait.

M. Clemenceau se rangea immédiatement à l'avis des généraux anglais, avec la manière brusque qui lui est habituelle, et les considérants dont il accompagna son acquiescement furent tels que les généraux français présents à la séance s'en sentirent légitimement froissés.

Le maréchal Foch eut la pensée, qu'il exprima fortement, de donner sa démission. On se sépara dans une espèce de malentendu, et dans tous les cas la création d'une armée de réserve fut renvoyée à une date ultérieure.

Ce fut l'attaque allemande qui en démontra l'urgente nécessité

On peut dire qu'à cette séance le principe du commandement unique venait de subir l'échec le plus grave et que sa réalisation était compromise pour de longs mois. L'attaque allemande qui se produisit sept jours plus tard avec la brutalité que l'on sait le remit en selle, mais le trouva complètement désarmé, puisque l'armée de réserve qui aurait dû être créée depuis plus d'un mois n'existait pas, et puisque le principe même du commandement unique avait été mis en échec quelques jours plus tôt.

En fait, le véritable auteur du commandement unique pourrait bien être le général Ludendorff, qui, mettant les gouvernements de l'Entente en présence d'un danger terrible, les amena à adorer ce qu'ils avaient brûlé quelques jours plus tôt.

Le maréchal Foch, qui depuis des mois se faisait l'apôtre convaincu du commandement unique, le recueillait à son profit dans les circonstances les plus difficiles, et il avait quelques raisons de dire qu' « il lui fallait toute sa candeur pour l'accepter dans de telles conditions ».

SUR L'ENSEMBLE DE LA CONTROVERSE

De l'*Echo de Paris* (9. 11. 20) :

Il devait s'ouvrir tôt ou tard, le débat sur les responsabilités encourues par nos dirigeants militaires et politiques lors de la conclusion de l'armistice et de la paix. Il ne peut en être autrement : le désappointement de notre peuple est trop vif devant le contraste qui existe entre la victoire et les profits de la victoire. En novembre 1918, nous étions les maîtres de par la force et le prestige de nos armées, de par la ferveur populaire que suscitait notre cause tant en Angleterre qu'en Amérique. Aujourd'hui, après deux années de paperasses diplomatiques, nous sentons que notre sécurité future n'est pas adéquatement garantie, et nous ne savons encore comment nos dommages de guerre seront payés. Ni frontière militaire solide, ni réparations, ni Alliés. Varus, qu'as-tu fait de nos légions ? L'interrogation est inévitable. Dans ce journal, depuis le 5 octobre 1918, date des premières ouvertures des Allemands à M. Wilson, il n'est presque pas de jour où, sous une forme ou sous une autre, nous ne l'avons posée.

Pour voir clair dans la controverse qui s'ouvre, écartons autant que possible les questions de personnes.

Le maréchal Foch n'a trouvé aucun appui auprès du Gouvernement français ni pour établir l'unité de commandement, ni pour faire triompher la politique nationale

M. le maréchal Foch affirme — nous-mêmes avons souvent recueilli son témoignage — qu'auprès du Gouvernement du jour il n'a trouvé l'appui auquel il avait droit ni pour établir le commandement unique ni, par la suite, pour faire triompher la politique nationale dont, chef de l'armée, il était le porte-parole désigné.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que, s'ils étaient libres de parler, les principaux personnages de notre diplomatie corroboreraient, en ce qui les concerne, les paroles du commandant en chef. Ni M. Paul Cambon, ambassadeur à Londres ; ni M. Jules Cambon, ancien ambassadeur à Berlin ; ni M. Camille Barrère, ambassadeur à Rome, pour ne pas citer d'autres noms, n'ont été consultés. Leurs avis les plus pressants ont été ou négligés ou repoussés, quand ils étaient produits, à grand renfort « de railleries et de grossièretés » ; ces expressions ne sont pas de nous. Des documents existent, par exemple, qui attesteront que toute idée d'ac-

cord préalable avec l'Angleterre (des propositions d'ordre économique et financier furent transmises de Londres en septembre) a été délibérément omise quand l'accord préalable avec l'Angleterre était encore possible. Pas plus que l'armée, la diplomatie n'a été appelée au Conseil où se jouait la destinée du pays.

L'armistice nous a-t-il mis pleinement en mesure d'obtenir la paix que nous voulions ? Oui, quant à l'armistice dénouement militaire. Non, quant à l'armistice dénouement politique

Ce point éclairci, il est faux de dire (et ici M. le maréchal Foch nous permettra de différer très respectueusement de l'opinion qu'il a émise) qu'un armistice ait été conclu nous mettant pleinement en mesure d'obtenir la paix à laquelle nous prétendions. Sans doute, l'armistice, dénouement militaire, était satisfaisant, puisqu'il laissait devant nous une Allemagne ouverte. Mais l'armistice, dénouement politique, était propre à entraver notre liberté de mouvement, puisqu'il nous liait, par contrat authentique, à toute l'idéologie wilsonienne. Le président des Etats-Unis avait si bien conduit les affaires, dans son désir de tenir le rôle d'un arbitre omnipotent, que notre adhésion aux 14 points, etc., était devenue la contre-partie juridique du désarmement allemand.

La faute initiale de M. Clemenceau : accepter de conclure l'armistice et la paix sur la base des 14 points

L'*Echo de Paris* a raconté, il y a quelques mois, cette séance tenue le 3 novembre [1918], au soir, dans le cabinet de M. Pichon, où, en moins d'une demi-heure, après avoir déclaré qu'il ne les avait pas lus, M. Clemenceau accepta de conclure l'armistice et la paix sur le fondement des discours du président. Il est surprenant que le dernier narrateur de l'armistice ait négligé cette scène capitale. M. le maréchal Foch ne siégeait pas à ce Conseil du 3 novembre. Il ne porte donc pas la responsabilité de l'armistice, opération politique. Penché sur ses cartes, il avait le droit, lui, d'ignorer les 14 points et leurs conséquences.

La seule défaillance de nos chefs fut d'ignorer l'imminence de l'écroulement germanique. Seule une claire intelligence de ce qui se passait outre-Rhin pouvait donner aux dirigeants la force de résister à ce courant populaire déchaîné par M. Wilson quand, sans demander l'avis de ses associés, il lia conversation avec les Allemands, le 6 octobre [1918], et lança ses formules magiques sur un monde souffrant. Au total, il est faux de prétendre que l'armistice ait résulté de l'accord des chefs politiques et militaires.

Les 14 points adoptés avec toutes leurs conséquences, la frontière *militaire* du Rhin était bien compromise, sinon perdue. L'essentiel des idées wilsonniennes n'est-il point que la réforme morale du peuple allemand est notre suprême rempart? Une grande force de propagande anime naturellement de semblables idées, en pays anglo-saxon. La convention interalliée du 28 juin [1919], qui, en faisant participer la Rhénanie à la vie de la communauté allemande, affaiblit la garantie que constitue notre occupation, était désormais difficilement évitable. De même, plus difficiles à saisir devenaient les gages économiques indispensables à l'octroi des réparations qui nous sont dues.

Les fautes qui ont suivi : 1° Absence de toute solidarité des Alliés pour l'exécution du traité ; 2° Les traités franco-anglo-américain

Successivement, nos revendications ont dû faiblir et changer de forme. Alors s'est posée la question des alliances — des alliances remplaçant les garanties auxquelles nous renoncions. A leur propos, nos dirigeants ont commis la deuxième grande erreur que l'histoire leur reprochera, la première étant celle de l'armistice-contrat. Ils n'ont pas su faire stipuler que l'appui diplomatique et militaire des Alliés nous serait acquis pour l'accomplissement du traité. Ils n'ont pas compris que les clauses de réparations n'avaient de valeur qu'appuyées sur la solidarité économique des Alliés. L'alliance qu'ils ont obtenue ne s'applique qu'à trois articles bien spécifiés du traité de Versailles, les articles 42, 43, 44, relatifs à la zone neutre. D'autre part, cette alliance réduite à un seul point d'application, ils l'ont acceptée si étrangement définie par M. Kerr, que l'évasion du Sénat américain a permis à l'Angleterre de s'en délier. Et, en incorporant dans le traité le pacte de la Société des Nations, ils ont accompli ce prodige de pousser par réaction les républicains d'Amérique, favorables à la seule alliance, vers l'américanisme le plus intransigeant. La deuxième erreur se relie à la première : la Société des Nations, produit de l'armistice-contrat, rend compte de cette suite de défaillances.

La disparition du pacte de garantie franco-anglo-américain nous autorise-t-elle à rester perpétuellement sur le Rhin ?

M. Tardieu prétend aujourd'hui que la disparition du pacte de garantie franco-anglo-américain nous autorise, en vertu de l'article 429, à demeurer perpétuellement sur le Rhin. Nous serions heureux que la question fût posée à MM. Wilson et Lloyd George... Tous ces balbutiements attestent une ignorance profonde de l'Angleterre, de l'Amérique surtout. Et ici, il nous sera bien permis de dire que les efforts déployés dans ce journal (les dépêches de Welliver, etc.) pour faire prévaloir de plus justes notions ont été pendant plus d'un an combattus et souvent étouffés par la Ligue des officiels de Washington et de Paris.

Sans doute, la cause française n'est pas perdue. Dans ses sept mois de clairvoyance et de courage, M. Millerand a montré qu'elle peut être rétablie. Mais de nouvelles fautes la menacent. A l'opinion publique de redresser les ministres !

PERTINAX.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

Sur le Traité de Versailles, on pourra utilement consulter :

D. C., t. 2, pp. 2-97 : Texte français intégral ; — *Ibid.*, pp. 97-98 : Le texte français en est traduit de l'anglais (AULARD, *Pays*) ; — *Ibid.*, pp. 98-100 : Comment il a été signé et quelles conclusions il doit nous inspirer (BARRÈS, *Echo de Paris* ; JÉNOUVRIER, Sénat ; GUIRAUD, *Croix*) ; — *Ibid.*, pp. 100-102 : Dépôt à la Chambre, par CLEMENCEAU, prés. Conseil ; — *Ibid.*, pp. 242-249 et 275-306 : Rapport déposé à la Chambre le 5. 8. 19 par LOUIS BARTHOU (avec, en Annexe, le Mémoire du Gouvernement français [25 févr. 1919] sur la fixation au Rhin de la frontière occidentale de l'Allemagne et l'occupation interalliée des ponts du fleuve) ; — *D. C.*, pp. 530-547, 645-662, et t. 3, pp. 84-102 : La discussion au Parlement français (26. 8. 19 au 11. 10. 19) ; *a*) Conséquences diplomatiques et militaires ; *b*) Clauses financières et économiques ; *c*) Aperçus d'ordre général (socialistes ; radicaux-socialistes ; régions libérées ; BARRÈS, JULES

DELAHAYE ; VIVIANI ; BOURGEOIS ; CLEMENCEAU [Chambre et Sénat] ; de LAMARZELLE ; JÉNOUVRIER) ; — *D. C.*, t. 2, pp. 664-665 : Jugement de CLEMENCEAU dans son discours de Strasbourg (4. 11. 19) ; — *D. C.*, t. 3, pp. 22-24 : Motifs de l'opposition américaine ; — *Ibid.*, pp. 114, 119, 120, 121, 122, 125, 129, 133, 138 : « Le grand Electeur de M. Deschanel » à la présidence de la République a été le traité Tardieu-Wilson ; — *Ibid.*, pp. 547-552 : Violation du traité par l'Allemagne (occupation militaire de la Ruhr) et différend franco-britannique (déclaration de MM. MILLERAND et BARTHOU à la Chambre, 13. 4. 20).

Le cinquantenaire de la IIIe République

Le 11 de ce mois de novembre a été célébrée, à Paris, en l'honneur du cinquantenaire de la Troisième République, du cœur de Gambetta et d'un « Poilu inconnu », une fête qui a été précédée de trois mois de polémiques.

Le caractère complexe et un peu bizarre de cette cérémonie se trouve fixé dans une très curieuse chronique publiée dans la Revue Hebdomadaire (13. 11. 20), *par M. Louis Latzarus* (1). *Nous la reproduisons en raison des informations et observations intéressantes qu'elle contient et aussi en vue de signaler, à titre documentaire, l'évolution à droite esquissée par la* Revue Hebdomadaire *depuis quelques semaines* (2).

ORIGINE ET TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA FÊTE DU 11 NOVEMBRE 1920

L'anniversaire de la République a été étouffé sous l'anniversaire de la Victoire

Si vous entendez dire qu'on a célébré jeudi dernier la fête de la République, n'en croyez rien. Sans doute, M. Millerand a prononcé au Panthéon une fort belle harangue, où il a énuméré tous les bienfaits que nous devons au régime. Mais un discours, si éloquent qu'il soit, ne suffit pas à constituer une fête. Or, sauf dans l'instant où le président a parlé, il a été impossible de reconnaître qu'on nous conviât à nous réjouir que la République eût cinquante ans.

A vrai dire, cinquante ans pour un système politique, ce n'est pas un grand âge. Si la monarchie avait fêté son cinquantenaire, c'est Clovis qui eût présidé la cérémonie, et nous ririons un peu de la hâte qu'il aurait mise à l'organiser. Que de braves gens, parvenus sans accident à un demi-siècle de mariage, célèbrent leurs noces d'or, rien de mieux. La vie est si brève pour les individus que cinquante ans de vie commune ont quelque chose d'étonnant et de quasi miraculeux. Mais en va-t-il de même pour la République et les Français ? Faut-il oublier qu'elle a succédé à un régime qui avait duré treize siècles, et serait-elle donc surprise d'exister encore après cinquante ans ?

Après cinquante ans *et deux mois*. Car il ne faut pas négliger ces deux mois-là. C'est peut-être bien, en effet, parce qu'elle n'a pas eu lieu le 4 septembre que la « fête de la République » n'a rien eu de proprement républicain. En matière d'anniversaire, la date, on le concédera, a quelque importance. J'entends bien qu'on a eu parfaitement raison de reculer devant celle-là, qui fut longtemps odieuse aux cœurs français. Trop de mauvaises fées se sont assises au berceau de la République pour qu'on puisse se rappeler avec une joie complète ses premiers jours. Plus tard, la Commune et Sedan même entreront dans la légende, et fions-nous à l'imagination de nos petits-neveux pour trouver les artifices qui en déguiseront les horreurs. Mais il faut leur laisser pareillement l'initiative de planter les lampadaires dans la rue Soufflot, le 4 septembre.

Aussi, la date gênante étant écartée, on se trouva fort embarrassé. Il fallait en trouver une autre, qui fût celle d'un grand événement advenu sous la République. Lequel ? On ne chercha pas. Il n'y en avait qu'un, vraiment : la fin triomphante de la guerre, l'armistice.

Grand événement, en effet, si grand que l'anniversaire de la République fut complètement étouffé sous l'anniversaire de la victoire. Ce fut une fête du triomphe, une fête patriotique, une fête nationale, ce ne fut pas la fête de la République.

Ce fut avant tout une cérémonie guerrière

Aussi bien, comment eût-on célébré la fête de la République ? Je veux dire : quel programme eût-on pu inventer qui fût spécifiquement républicain ? Ne répondez pas que la France se confond avec la République. Un pays ne se confond pas avec le régime qu'il se donne. Les organisateurs officiels furent donc fort embarrassés. Sous la Révolution, on avait un secours, qui était de s'adresser à David. Ce sectaire glacé prenait ses crayons et dessinait des plans majestueux. La bonhomie n'était point son fait. Il ne rêvait que de pompes à l'antique, et eût volontiers imposé la toge aux « législateurs ». Entre des temples grecs en carton, il faisait défiler de solennelles mascarades. Mais on vivait alors des jours emphatiques, et nul ne songeait à rire. Quand le cordonnier du coin pouvait, sans exciter des quolibets, d'ailleurs trop dangereux, troquer le nom de Baptiste contre celui de Brutus, comment se fût-on étonné que Paris revêtît une défroque gréco-romaine ? Mais aujourd'hui, le peuple, comme on dit, n'est plus assez ingénu pour qu'on puisse songer à l'ébahir par les vieux stratagèmes à la David. Si les membres de la Chambre et du Sénat s'aventuraient à défiler sous le laticlave, ils auraient à craindre des sarcasmes peu conformes à l'intention grandiose des dessinateurs.

Dès lors, que faire ? Hé ! mon Dieu, un discours. Et puis quoi ? Et puis arborer des drapeaux. Et puis construire des « pylônes » et aussi, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, un vaste temple. Mais que mettre dans ce temple ? Ecoutez : « Un agrandissement considérable du *Gloria victis* de Mercié. » Le *Gloria victis*, donc la guerre, et non la République. D'ailleurs, pour que nul ne s'y puisse tromper, on élève des statues autour de ce temple. Il y en a quatre : la première est celle du général Chanzy ; la seconde, celle du général Faidherbe ; la troisième, celle du général Galliéni ; la quatrième, celle du « Poilu ». Des généraux et le soldat. Comme si, en dehors de la guerre et de l'armée, on ne savait que dire de la République, et comment la représenter. Ce qui, d'ailleurs, n'est que trop vrai. Des écussons ornent des mâts pavoisés. Lisez les noms qui y sont inscrits : Mac-Mahon et Canrobert, maréchaux ; Chanzy

(1) Devenu rédacteur en chef du *Figaro* depuis que M. Alfred Capus a émigré au *Gaulois*.

(2) Le mois dernier, M. Fernand Laudet a dû abandonner la direction de ce recueil ; il a été remplacé par M. François Le Grix, nommé rédacteur en chef par le Conseil d'administration.

Faidherbe, d'Aurelles de Paladine, Farre, Cremer, Renault, Margueritte, Sonis, Legrand, Charette, Lambert, des généraux ; Denfert-Rochereau, Teyssier, Lipowski, des colonels. Pas un civil. Pas un des fondateurs de la République. Sans doute, sur l'estrade officielle, il y a une statue de Gambetta. Gambetta a rendu un grand service au Gouvernement. Sans lui, la fête eût été entièrement militaire et guerrière. Mais, par chance, son cœur n'avait pas été inhumé. Il se trouvait dans une urne, et l'urne dans un coffre-fort. On l'en a extraite, on l'a mise sur un char, on l'a conduite solennellement au Panthéon. Etrange destinée d'un cœur anticlérical, de recevoir des honneurs quasi religieux, et j'allais dire quasi divins.

Mais il s'est trouvé que, dans l'esprit public, l'hommage rendu à Gambetta ne s'adressait pas au personnage politique. C'est le patriote seul que la foule a cru fêter, l'homme qui incarna, il y a cinquante ans, l'esprit de résistance, et qui, plus tard, fit espérer la revanche : le prophète de la justice immanente. Ainsi, la cérémonie gambettiste s'agrégea à la cérémonie guerrière, à la cérémonie française, et ne constitua point, comme on l'avait voulu, une cérémonie républicaine.

Grâce à l'apothéose du Poilu inconnu on a presque uniquement célébré la fête de la Patrie victorieuse

Au reste, quelques jours auparavant, un grand projet, d'une beauté symbolique incomparable, avait surgi. L'idée en était française et venait d'être recueillie par les Anglais. Le corps d'un soldat britannique inconnu devait être conduit à Westminster pour y représenter, parmi les grands hommes, la masse des héros obscurs tombés pour le pays. *Le roi suivra le cercueil à pied*, disait la dépêche Havas. Courte phrase, qui traversait comme un éclair la banalité du télégramme officiel. A sa lueur, on entrevoyait une cérémonie d'une nudité grandiose et saisissante.

L'opinion aussitôt s'enflamme. On décide en quelques heures qu'une commémoration pareille aura lieu en France. Et tout le reste de la cérémonie prévue perd son éclat. Hélas ! que devenait cependant le cinquantenaire de la République ! Il disparaissait entièrement pour faire place à l'apothéose du martyr inconnu (1). On l'avait senti avant la fête même, et les journaux en furent réduits à écrire que le 11 novembre serait tout ensemble la fête de la victoire et celle de la République, « de la République, écrivit un spirituel polémiste, qui a fait la victoire, et de la victoire qui a refait la République ». Mais ce n'était là qu'un cliquetis de mots. Il n'y a pas eu de fête de la République parce que cette fête, en vérité, n'échauffait personne et ne soulevait aucune passion.

N'allez pas en conclure que la France n'est pas républicaine. Je crois qu'elle l'est sincèrement. Mais elle n'avait vraiment aucune raison de le crier pardessus les toits. De 1870 à 1920, il y a cinquante ans, et voilà tout, et cela ne justifie point une manifestation extraordinaire, en un temps où le régime n'est pas sérieusement mis en question. L'idée de cette fête n'était qu'une solennelle niaiserie sortie des couloirs de la Chambre, et à quoi personne ne voulut s'opposer dans la crainte de passer pour sacrilège. Mais quand il fallut réaliser, les têtes étaient si froides et les cœurs si calmes qu'on ne sut rien trouver et qu'il fallut organiser une autre fête, qui fut proprement celle de la Patrie victorieuse.

Louis Latzarus.

En fait, le grand public a dédaigné ou totalement ignoré les manœuvres de la politique. Dans l'ensemble du territoire, on a célébré surtout, avec le cinquantenaire de la République, le glorieux anniversaire de l'armistice.

Dociles aux mandements de NN. SS. les

---

(1) Le Sénat n'a pas voulu que le souvenir de la République et que les honneurs à décerner au cœur de Gambetta fussent oubliés. Il a partiellement obtenu gain de cause après des débats et pourparlers très confus dont on aura quelque idée par le récit donné au *Rappel* (13. 11. 20), par M. Jean Philip, sénateur du Gers :

« Nous avons, dans les milieux parlementaires, la tribu des *Beni-Oui-Oui*, dont les ressortissants sont toujours de l'avis de tout le monde, à condition que ledit tout le monde dispose de prébendes et de sinécures et sache faire en temps opportun ample distribution de faveurs, croix, rubans et autres menus privilèges. Il existe aussi une autre tribu, parente et voisine : c'est celle des *Oui... oui... mais...* Et je me demande si quelques-uns de nos ministres ne lui appartiennent pas. On le dirait bien, à les avoir entendus l'autre soir au Sénat, lorsqu'il s'est agi, pour la majorité républicaine, de ne pas se prêter à l'impudente manœuvre du Bloc national de la Chambre et surtout d'éviter à la grande mémoire de Gambetta la flétrissure qu'on lui préparait.

» Nous étions avertis par la presse réactionnaire depuis quelques jours. Les ministres l'étaient aussi. Ils savaient, à ne pas s'y tromper, que nos ennemis — ceux qui ne cessent d'invoquer l'union sacrée au nom de leurs principes et nous la refusent, au nom des leurs, comme jadis Veuillot faisait de la liberté — voulaient à tout prix escamoter la fête républicaine du 11 novembre, se débarrasser de Gambetta en cours de route, déposer hâtivement au Panthéon le cercueil amené par des voies de traverse et continuer ensuite la marche vers l'Arc de Triomphe, délestés du poids lourd qu'était pour eux le cœur du tribun et du patriote de 1870.

» C'était une abominable manœuvre, un soufflet à toutes les convenances d'abord, ensuite aux plus glorieux, aux plus poignants souvenirs. C'était vraiment un crime de lèse-République.

» Et cependant, le Gouvernement avait consenti. Il était venu, devant le Sénat républicain, proposer ce reniement.

» Alors, ça n'a pas marché tout seul, à la grande stupéfaction et au non moins grand embarras de M. le ministre de l'Instruction publique et de M. le garde des Sceaux. Ils ont discuté, ergoté, nous ont prouvé surabondamment que le ciel n'était pas plus pur que le fond de leur cœur, mais que des difficultés insurmontables s'opposaient à une modification quelconque du programme.

» Puis, devant la volonté énergique et unanime du Sénat, après un dialogue à voix basse mais à gestes expressifs échangé au banc des ministres, les difficultés se sont trouvées miraculeusement surmontées. M. Lhopiteau disait oui. Et c'est oui qu'à sa suite répétait M. Honnorat.

» Je ne cherche pas querelle à nos ministres. Loin de là. Je n'use que de mon droit strict de dire la modeste opinion d'un parlementaire indépendant et républicain. Et cette opinion est celle-ci : certes, les sentiments personnels des ministres dont j'ai parlé, et de quelques autres, ne font de doute pour personne. Nous sommes pleinement convaincus, par exemple, que M. Honnorat, et M. Lhopiteau, et M. Steeg sont républicains. Et nous en restions persuadés quand ils nous adjuraient, en termes pathétiques, de nous en fier à tout leur passé.

» Oui... oui... mais, sachant cela, et même le confessant de très bonne foi, nous ne pouvions pourtant oublier qu'ils avaient acquiescé à la manœuvre honteuse de la majorité de la Chambre, qu'ils avaient humblement mis les pouces devant le Bloc national, dont finalement le programme avait été adopté, malgré les très fermes déclarations républicaines de M. le président du Conseil.

» Et c'est pour cela que nous avons regimbé... » (Note de la *D. C.*)

évêques, les catholiques ont participé aux fêtes officielles (1) ; et, par ailleurs, dans un très grand nombre de villes, notamment à Paris, les plus hautes autorités civiles et militaires ont assisté aux cérémonies religieuses.

Ajoutons que S. G. Mgr Roland-Gosselin, auxiliaire de S. Em. le cardinal Dubois, archevêque élu de Paris, ne s'est pas joint au cortège qui s'est rendu au Panthéon, mais est allé directement à l'Arc de Triomphe, où une place lui avait été réservée officiellement par les autorités.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A LA CÉRÉMONIE DU PANTHÉON

4 septembre 1870-4 septembre 1920 : en un demi-siècle, que d'événements ! D'une date à l'autre, quelle transformation !

PROGRAMME DE GAMBETTA : RELEVER LA FRANCE CONSOLIDER LA RÉPUBLIQUE

Sous le désastre, l'Empire s'est effondré. La République surgit, avec, pour programme, le titre du Gouvernement nouveau : la Défense nationale.

Ce programme, un homme l'incarne : le tribun dont la patrie reconnaissante vient de porter le cœur, côte à côte avec les restes obscurs et glorieux d'un de ses soldats, au Panthéon.

D'une foi invincible dans les destinées de la France, Gambetta ne se bornera pas — mêlé aux représentants, ses collègues de l'Alsace et de la Lorraine — à affirmer la revanche certaine du droit, à l'heure même où triomphe la force.

A la rendre possible, cette revanche, que sonnera sans relâche le clairon de Paul Déroulède, il consacrera les douze brèves années que lui réserve le destin, en travaillant à refaire la France ; en employant toutes les ressources de l'éloquence la plus ardente et du génie politique le plus souple à hausser et à grandir son parti aux proportions mêmes de son pays jusqu'à le confondre avec lui, à le discipliner, à le transformer de parti d'opposition en parti de Gouvernement ; et, en même temps que se relève la France, à asseoir sur des bases inébranlables la République.

Son œuvre est accomplie. Je salue sous ces voûtes les représentants de la France reconstituée et de la République triomphante.

NOUS NE RENIONS RIEN DU PATRIMOINE FRANÇAIS

(Les fils de la Révolution « dévots de Jeanne d'Arc »)

Certes, nous ne renions rien de ce qui appartient au patrimoine français. Les fils de la Révolution sont, sans effort, les « dévots de Jeanne d'Arc ». Ce n'est pas diminuer la grandeur des siècles passés que tenir entre tous le XIXe — siècle d'inquiétude, de préparations et de recherches — pour l'un des plus émouvants et l'un des plus pathétiques.

Dure fut l'étape de 1870 à 1920, mais les fatigues mêmes nous attachèrent davantage au sol où nous marchions. Au sortir du danger, un lien nouveau, un lien plus étroit nous unit à ceux qui nous dirigeaient dans la passe périlleuse, et qui nous en ont sauvés. Les liens indissolubles qui rattachent aujourd'hui la France à la République sont de cet ordre.

LES CHEFS RÉPUBLICAINS QUI ONT PERMIS A LA NATION DE VIVRE ET DE GRANDIR

C'était, à Rome, un signe d'honneur et de noblesse que d'avoir le droit de garder dans l'atrium et de faire porter dans certaines cérémonies solennelles les images des ancêtres. La République a conquis ses lettres de noblesse. Elle a le droit, en ce jour d'anniversaire, de se faire précéder des images de ceux qui l'ont guidée, qui, en des circonstances tragiques, lui ont permis de vivre et de grandir.

L'étonnant destin de la France fut toujours de voir jaillir de son sol, à l'heure nécessaire, les hommes qui étaient indispensables à son salut.

Nous ne nommerons que les morts : avec Gambetta, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau. Tous ceux qui sont venus après eux n'ont-ils pas été, d'ailleurs, sinon toujours les élèves de leurs méthodes, du moins les disciples de leur pensée ?

Gambetta

Gambetta, qui, en 1870, fut le grand organisateur de la défense nationale, Gambetta, qui, après le traité de Francfort, attendit la revanche de la justice immanente, Gambetta, dont l'enthousiasme, la chaleur du cœur, l'élan de toute l'âme furent, au lendemain des désastres, le chant d'espoir qui monte parfois des ruines.

Gambetta, dont mon illustre prédécesseur, dans le beau livre qu'il lui a consacré il y a quelques mois à peine, disait que « son nom fait partie de la religion de la France » ; Gambetta, qui eut enfin cet honneur insigne de personnifier aux yeux de l'étranger la fortune même de notre pays.

Jules Ferry

Laissons nos vainqueurs, écrivait Jules Ferry, au lendemain des funérailles du grand patriote, se persuader que Gambetta a emporté dans sa tombe le dernier souffle de la revanche ; il est bon, il est utile qu'ils le croient, mais pas un de ceux qui ont vu et compris les grands et consolants spectacles de ces journées incomparables n'osera blasphémer le cœur de la France.

« Blasphémer le cœur de la France », on comprend ce que de tels mots signifient ; on entend les secrètes résonances qu'ils expriment de l'âme de celui qui les a prononcés. Le cœur de la France, Jules Ferry le sentait battre dans sa propre poitrine ; il le sentait saigner des blessures d'hier et palpiter pourtant des espoirs de vivre. A cette résurrection, il se consacra.

Avec une ténacité indifférente en apparence et cependant profondément sensible aux attaques les plus furieuses et les plus injustes, sans défaillance parce que ce n'était pas lui qui était en jeu mais la patrie, il poursuivit le programme qu'il s'était tracé ; programme de reconstitution nationale, programme d'éducation nationale, programme d'extension nationale.

Sur les champs de bataille des Flandres et de la Somme, de la Marne et de la Meuse, à Ypres comme à Verdun, partout où vous avez conduit les armées de l'Alliance, Messieurs les maréchaux, nous avons vu non pas seulement l'héroïsme, mais l'âme même de ces jeunes hommes qu'avaient élevés les écoles de Jules Ferry ; nous avons vu les exploits de ces soldats venus d'Afrique et d'Asie, que nous avait donnés Jules Ferry.

(1) De Lyon on nous signale un incident qui mérite d'être noté : au défilé officiel dans les rues de la ville, les vingt-deux Sociétés catholiques de gymnastique ont produit une excellente impression, et les Sociétés « laïques » se sont abstenues, la fête leur ayant paru « équivoque ».

Waldeck-Rousseau

« La République vivra », c'est le cri que, le 4 juil-et 1899, dans le paroxysme d'une des crises les plus raves qui aient marqué sa croissance, poussait à la hambre, aux acclamations de la majorité, le prési-ent Waldeck-Rousseau. Waldeck-Rousseau, le mi-is're du Commerce de 1900, ne peut sans émotion voquer la figure du grand homme d'Etat qui, à 'une des époques les plus critiques de la vie fran-aise, eut le courage d'accepter le pouvoir et sut, par a sérénité, son sang-froid et son habileté, rétablir a paix dans les esprits comme dans la rue. « La épublique vivra ! » s'écria-t-il.

La République a vécu, la République a vaincu, la épublique vit.

Admirable fortune que celle de ces républicains ui eurent la force d'âme de ne jamais désespérer, ui souffrirent dans leur cœur des inquiétudes que e tragiques événements faisaient naître en eux, des ttaques violentes dont ils étaient l'objet, qui cepen-ant, impassibles, surent dissimuler leurs angoisses : leurs souffrances, tout entiers tendus vers le but u'ils savaient nécessaire d'atteindre.

CE QUI A FAIT LEUR FORCE, C'EST LE PEUPLE DE FRANCE

Mais ces hommes, quelle que soit leur taille, n'au-aient pas suffi à leur tâche s'ils eussent été seuls. émosthène n'a rien pu contre Philippe. Ce qui a ait leur force, c'est le peuple sur lequel ils s'ap-uyaient ; et n'est-ce pas la valeur essentielle de la épublique que d'avoir permis à ce peuple de se évelopper, de s'épanouir, si l'on peut dire, de se randir à la hauteur des événements ?

Au lendemain de la victoire de la Marne, de cette ataille de cinq jours pendant lesquelles le monde, mpli de crainte, avait vu avec étonnement, avec lmiration, avec soulagement, une armée qu'on isait défaite et en fuite se retourner soudain et rcer à la retraite une armée victorieuse qui croyait éjà tenir entre ses mains le triomphe définitif, le énéral Joffre télégraphiait au Gouvernement : « La épublique peut être fière de l'armée qu'elle a for-ée. » Entendez : la République peut être fière du euple qu'elle a élevé, car n'était-ce pas le peuple ançais tout entier qui était sous les armes, qui a ltté, qui a tenu et qui, avec l'aide de ses alliés, a aincu ?

EN DÉPIT DE FAUTES ET D'ERREURS, NOUS AVONS TOUJOURS VOULU LE BIEN DE LA « DOUCE FRANCE »

Cinquante années, sans doute, ne se sont pas oulées sans qu'il y ait eu des faiblesses, sans que s fautes aient été commises. L'erreur est humaine, nous sommes des hommes : mais, dans l'erreur ême, il y eut quelque chose qui ne faiblit jamais : fut l'amour de la France.

L'amour profond de la patrie, le désir passionné e la rendre chaque jour plus grande et plus forte, us prospère et plus juste, de lui restituer ses fron-ères naturelles, de la garantir contre de nouveaux imes ; le désir passionné de faire qu'en la douce ance la vie soit chaque jour plus douce et plus maine, n'est-ce point le sentiment qui nous inspira us toujours ? Peu importe que les méthodes dif-rent, le but est là, unique, qui ne se laisse pas blier.

Dans l'ordre politique et militaire la France en 1870 et en 1914

Il faut voir la situation de la France le 4 septembre 1870 ; il faut voir la situation de la France le 4 sep-tembre 1920.

Il faut se rappeler le douloureux voyage de M. Thiers en Europe, dans ce cruel hiver de 1870, à la recherche d'un appui qui partout se dérobe. Il faut se souvenir des Belges, des Anglais, des Italiens, des Russes, des Américains, des volontaires de toutes races et de toutes langues accourant, de 1914 à 1918, verser leur sang sur le sol français pour une cause qui, en même temps que la nôtre, est celle de la civilisation.

Il faut se rappeler ce qu'était l'armée en 1870 — et son calvaire de six mois. Elle sauva l'honneur. Elle ajouta à l'anthologie de nos gloires des noms nou-veaux et des pages immortelles : Reichshoffen, Gra-velotte, Bazeilles ; Chanzy, Faidherbe, Denfert-Roche-reau. Quel abîme pourtant entre l'armée de 1870 et l'armée française de 1914, de 1915, de 1916, de 1917, de 1918 !

Rappelons-nous la continuité de la politique exté-rieure de la République, et comment elle sut pré-parer, nouer et maintenir les amitiés et les alliances que nous devions trouver au jour du péril.

Songeons à ces soldats venus d'Asie et d'Afrique, que j'évoquais tout à l'heure avec la mémoire de Jules Ferry. C'est la politique coloniale de la Répu-blique qui nous a valu d'acquérir et de conserver ces magnifiques domaines d'outre-mer, où la paix, au milieu du bouleversement général, n'a cessé de régner.

Rapprochez de la funèbre séance du 1er mars 1871, à Bordeaux, où se fit entendre l'émouvante protes-tation des députés d'Alsace et de Lorraine, les jours incomparables de novembre et de décembre 1918 en Alsace et en Lorraine, et dites si la République n'a pas su faire aboutir son effort passionné pour la gran-deur de la France ?

Dans l'ordre social : la législation (Waldeck-Rousseau, Jean Jaurès, Albert de Mun)

Mais le relèvement de la France ne s'est pas opéré seulement dans l'ordre militaire et politique. Il s'est accompli dans toutes les branches de l'activité humaine : dans l'agriculture, dans les travaux pu-blics, dans le commerce, dans l'industrie.

Dans la législation sociale, faut-il rappeler les mesures prises pour la protection de l'enfance ouvrière, pour la réglementation et la limitation des heures de travail, au point de vue de l'hygiène et de la sécurité ; l'assistance à l'enfant, aux vieillards, aux infirmes ; les grandes lois sur les accidents du tra-vail, sur le repos hebdomadaire, sur les retraites ouvrières; sur les habitations ouvrières ; le dévelop-pement des œuvres de mutualité ?

Sous l'action de deux lois, celles du 21 mars 1884 et du 1er juillet 1901, qui eussent suffi à illustrer le nom de Waldeck-Rousseau, Syndicats et Associa-tions se multiplient.

Aussi bien la prodigieuse efflorescence des concep-tions et des réalisations sociales a-t-elle été l'un des traits de cette période. Le souci de ces graves pro-blèmes s'est fait jour dans tous les partis. Il a donné à l'éloquence parlementaire deux des orateurs qui ont jeté le plus vif éclat sur la tribune française : Jean Jaurès et Albert de Mun.

Toutes les valeurs morales, toutes les valeurs so-ciales, toutes les valeurs spirituelles qui font la gran-deur d'un peuple ont eu l'occasion de se manifester

et de s'affirmer dans cet espace de cinquante années. La République a le droit de s'en glorifier ; et devant les générations qui viennent, nous ne nous présentons pas les mains vides.

Dans l'enseignement : les jeunes gens ont été armés pour l'action et la pensée

Les générations de demain, elles ont été l'objet des soucis constants des gouvernements qui se sont succédé depuis 1870. Si, dans la constitution de l'an III est inscrite l'obligation, pour l'Etat, de veiller à l'éducation nationale, notre République ne s'est pas soustraite à cette obligation. Il n'est pas de soins qu'elle n'ait donnés à cette œuvre : soins matériels, soins intellectuels, soins administratifs. Et, parmi ses meilleurs ouvriers, à côté et non loin du nom de Jules Ferry, il n'est que juste d'écrire celui de René Goblet. Construction d'écoles dans toutes les communes de France, organisation de l'enseignement des villes, développement de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, création de l'enseignement professionnel.

La valeur de cet enseignement, nous l'avons jugée aux résultats qu'il a obtenus.

Dans la vie d'un peuple, il y a quelque chose de plus, il doit y avoir quelque chose de plus que la recherche de la prospérité matérielle. Les hommes ont besoin d'un idéal qui les guide, qui les soutienne dans les quotidiennes misères, qui leur permette de s'élever au-dessus d'elles.

Le double objet de l'enseignement n'est-il pas rempli quand, au sortir des écoles, les jeunes gens sont également armés pour l'action et pour la pensée ? Et si les jeunes gens de France ont prouvé ce dont ils étaient capables dans l'action, n'ont-ils pas prouvé aussi ce dont ils étaient capables dans la pensée ?

Dans le domaine de la pensée : tous les hommes ont pu s'affirmer, sans distinction de parti ou de religion, et « la République les célèbre tous »

Ils ont eu des maîtres illustres dont on peut dire que, sans eux, le monde ne serait pas aujourd'hui au niveau où il s'est haussé. Ils ont suivi ces maîtres, et si l'on affirma parfois que la science n'a pas de patrie, on ne put jamais nier qu'il y avait une manière de concevoir la science qui était pleinement française. Les noms de Pasteur et de Berthelot, de Henri Poincaré et de Pierre Curie sont universels, mais ils sont avant tout français par cette clarté, cette hardiesse, cette largeur, cette sûreté, cette qualité de pensée qui sont bien de chez nous.

N'est-ce point la même qualité que l'on retrouve chez nos artistes, et rien est-il plus admirable que ce surprenant mélange de réalisme et de lyrisme, cette vie prodigieuse, dont le désintéressement est une leçon perpétuelle, que contiennent des œuvres comme celles de Rodin dans la sculpture, de César Franck et de Debussy dans la musique, de Puvis de Chavannes et de Carrière, de Renoir et de Cézanne dans la peinture ?

Et dans les lettres enfin, dans la philosophie et dans l'histoire, dans la critique et dans le roman, dans la poésie et dans le théâtre, depuis Taine et Renan jusqu'à Charles Péguy, le mouvement des idées a été si vif, si abondant, qu'il est aisé d'y suivre l'histoire morale des générations de la troisième République.

Après la guerre de 1870, il y eut une sorte de malaise; on vit les générations qui avaient assisté à la guerre, prises, eût-on dit, comme d'un découragement devant la vie, se réfugier dans la tour d'ivoire et chercher cet idéal dont chaque Français ressent le tourment dans des symboles parfois obscurs, mais dont l'inspiration affirmait la valeur. On en vit d'autres se plaire aux jeux de l'esprit. Le pessimisme eut son jour. Mais un matin, les bruits du dehors pénétrèrent dans les tours d'ivoire. Il arrive toujours un moment où, lassé du rêve où l'on s'est enfermé, l'on ouvre la fenêtre à l'air du dehors. Par la fenêtre ouverte entrent soudain les bruits de la vie qui a repris à pleines forces. Pendant qu'on s'endormait dans le songe, d'autres ont peiné. Le chant du travail retentit. Le rêveur isolé sent alors qu'il doit ajouter son effort à l'effort universel, son couplet au chant universel, qu'il doi travailler à réaliser cet idéal qu'il avait cru ne pouvoir cultiver que dans une retraite intérieure.

Parfois l'idéal change, mais il est toujours l'idéal. Il ne s'agit pas de savoir s'ils étaient républicains ou non, ces poètes, ces romanciers, ces dramaturges, ces historiens ; il ne s'agit pas de savoir s'ils étaient révolutionnaires ou réactionnaires, s'ils étaient catholiques ou libres-penseurs. Il suffit de constater qu par leur souci des questions morales, des questions sociales, des questions religieuses, ils se dégagèrent de ce dilettantisme dont le charme dissolvant es plus néfaste à un peuple que la violence des parti pris.

Générations des débuts du XXe siècle qui furen si âpres dans la bataille, qui descendirent avec tan de fougue dans l'arène, dont on déplora les cruels déchirements, on peut se demander aujourd'hui s'i ne faut pas se féliciter de ces luttes qui étaient de luttes pour un idéal, si bien que, dès 1905, quan le danger extérieur apparut brusquement à tous le yeux, les partis commencèrent à s'unir les uns au autres pour ne plus faire qu'un parti français.

Générations arrivées à l'âge d'homme avec l guerre, comment ne pas les évoquer dans ce quartier des écoles qu'elles quittèrent pour rejoindre l front ; où, avec cette ardeur de la jeunesse qui n'en levait rien à la raison, elles ont prévu, elles on compris, elles ont consenti.

1870-1920. Quel chemin parcouru !

Dans la philosophie et dans l'histoire, dans la critique et dans le roman, au théâtre et dans la poési même se manifesta sans cesse ce souci des haute questions qui font l'honneur et la grandeur d l'homme.

Il est vrai, parmi ces philosophes et parmi ce historiens, parmi ces critiques et parmi ces romanciers, parmi ces dramaturges et parmi ces poètes tous ne célébrèrent pas la République ; mais l République les célèbre tous, car c'est précisément s gloire d'avoir permis à tous d'affirmer leurs pensées qu'ils revêtirent parfois d'un vêtement magnifique et, si l'on ne peut prévoir ce que la postérité juger de notre temps, on peut être assuré que, si elle n'e retenait pas certains noms, elle retiendrait pourtar le souvenir d'une époque de recherches libres passionnées vers la beauté et vers la vérité.

LA TACHE DE DEMAIN

L'œuvre n'est pas achevée.

Si la France avait, selon le vœu de Gambett conservé intact et toujours présent le souvenir d chères provinces perdues, jamais il n'était venu à pensée d'aucun de ses gouvernements qu'elle p assumer la responsabilité de faire appel à la for pour tenter de reprendre le bien qui lui avait é ravi. La justice immanente a voulu que la guer

d'où devait sortir la juste restitution fût déchaînée par les auteurs mêmes du crime.

L'agression a interrompu le travail pacifique des bras et du cerveau. Après plus de quatre années d'une guerre terrible, ce travail a été repris. Des devoirs nouveaux se sont ajoutés à nos devoirs.

Nous avons des ruines à restaurer. Nous avons des réparations à poursuivre. Nous avons des garanties à maintenir.

Que le passé nous donne confiance dans l'avenir !

SALUT AUX HÉROS DE LA GRANDE GUERRE

Soldat inconnu, représentant anonyme et triomphal de la foule héroïque des poilus ; morts, qui dormez votre sommeil glacé sous le sol des Flandres, de la Champagne, de Verdun, de tant de champs de bataille célèbres ou ignorés ; jeunes héros accourus d'au delà de l'Atlantique, des Iles Britanniques, des Dominions lointains, de l'Italie, de la Belgique, de la Serbie, de tous les points du monde, pour offrir votre vie au salut de l'idéal qu'une fois de plus représentait la France, dormez en paix. Vous avez rempli votre destin : La France et la civilisation sont sauvées.

L'Eglise de France et les Associations cultuelles

ÉTUDES SPÉCIALES PUBLIÉES DANS LES REVUES

La « Revue Universelle »

Dans la *Revue Universelle* (1. 11. 20), M. ARMAND LODS (1) n'estime pas que les décisions du Conseil d'Etat (28 juill. 1911 et 14 févr. 1913) et de la Cour de cassation (5 et 6 févr. 1912), « alors surtout qu'elles sont en partie contredites par un arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de cassation du 1er décembre 1910 », puissent « à elles seules modifier le caractère de la loi de Séparation et déterminer le pape Benoît XV à lever les interdictions portées par son prédécesseur ».

Pie X « ne pouvait tolérer que, sans le consulter, le pouvoir civil bouleversât l'organisation séculaire du catholicisme », et substituât au régime hiérarchique, qui est le sien, « le régime démocratique de l'Association » cultuelle, dont les caractères spécifiques sont : « méconnaissance de la Hiérarchie, instabilité, précarité ».

Alors que le Concordat mettait à la disposition des évêques les édifices servant à l'exercice public du culte, la loi de 1905 les met gratuitement à la disposition des Associations cultuelles. Une Cultuelle pourrait donc appeler un prêtre schismatique qui conserverait la jouissance de l'église « pendant de longs mois, souvent pendant plusieurs années », jusqu'à la décision du Conseil d'Etat...

« L'espoir de recouvrer certains biens ecclésiastiques non aliénés » déterminerait-il « la capitulation du Saint-Siège » ? Mais l'auteur de l'article de la *Revue des Deux Mondes* affirme « que ni la Chambre actuelle ni surtout le Sénat ne consentiront des modifications à la loi de 1905 » ; or, remarque M. Lods, à moins d'en abroger l'article 9, « il est impossible que la dévolution des biens provenant des anciens établissements ecclésiastiques soit faite à de nouvelles Associations cultuelles »...

M. Lods conclut : « Pour assurer à l'Eglise catholique la situation à laquelle elle a droit, il est du devoir du Gouvernement et des Chambres de lui donner un statut légal qui ne soit pas en opposition avec sa constitution, et ce statut ne peut être établi sans une entente avec Rome, entente qui n'a chance d'aboutir qu'après la reprise des relations diplomatiques. Ce qui fait la beauté de la religion catholique, c'est l'unité de son culte et de sa doctrine. Le Pape ne permettra pas que, pour sauver une parcelle des anciens biens ecclésiastiques [sauvetage d'ailleurs impossible sans une modification de la loi de 1905], les évêques de certains diocèses consentent à abdiquer une partie de leur autorité entre les mains d'Associations cultuelles qui portent une atteinte très grave à la Hiérarchie ecclésiastique. »

Les « Etudes »

Dans les *Etudes* (5. 11. 20), le R. P. YVES DE LA BRIÈRE — dont la ferme modération, la clairvoyance et le sens catholique n'ont plus à être loués — rappelle d'abord que Pie X condamna les Cultuelles parce qu'il y avait « divergence essentielle de principe entre le dispositif de la loi de 1905 et les revendications péremptoires de l'Eglise enseignante » (les promoteurs de la Séparation entendaient substituer « le principe démocratique de la souveraineté du nombre... au principe théocratique du droit suprême et divin de la Hiérarchie religieuse institué par le Christ »). Puis le distingué « chroniqueur » relève ce qu'il y a d'anormal et d'inadmissible à charger un tribunal laïque, le Conseil d'Etat, de juger en dernier ressort de la légitimité des prétentions de deux Cultuelles catholiques en présence... En effet, si, en vertu de l'article 4, il devra tenir compte des règles d'organisation générale du culte, néanmoins, au nom de l'article 8, il apprécierait l'ensemble des circonstances de fait et dirimerait le litige en toute indépendance. Dès lors, « la loi de 1905 justifiait par elle-même, et non pas uniquement par les circonstances où elle fut adoptée, la réprobation solennelle, les prohibitions impératives du pape Pie X ».

On déclare intangible la loi de 1905. Mais on oublie que de 1905 à 1907 « plusieurs feuillets de la législation anticléricale ont été *jetés au panier* par leur auteur lui-même devant la résistance déterminée des évêques, des prêtres et des fidèles, qui tous ont obéi au Pape »...

Et qu'on n'allègue pas les arrêts du Conseil d'Etat ou de la Cour de cassation : « La jurisprudence ne donne pas, et ne saurait donner, de garantie à la totalité des principes nécessaires d'organisation hiérarchique du catholicisme, que mettrait inévitablement en péril le fonctionnement généralisé des Associations cultuelles ; — la jurisprudence ne possède pas par elle-même et ne peut recevoir, d'une simple déclaration gouvernementale, le caractère de stabilité légale qui constituerait la garantie certaine réclamée par Pie X. »

Nous revendiquons « le *droit de cité* de l'Eglise catholique dans la communauté nationale ». La corporation des Publicistes chrétiens le précise fort

---

(1) Comme le fait remarquer la *Revue Universelle*, le témoignage de M. Armand Lods prend une « signification particulière » du fait que, jurisconsulte « dont la compétence et l'autorité sont unanimement reconnues en matière de législation des cultes » et directeur de la *Revue de droit et de jurisprudence des Eglises séparées de l'Etat*, M. Lods est, en outre, « protestant, membre influent de l'Eglise luthérienne de Paris ».

heureusement dans son programme, qu'ont approuvé le Souverain Pontife et la grande majorité de nos évêques : « La justice veut l'établissement d'un statut légal qui, *reconnaissant la Hiérarchie*, assure aux diocèses représentés par l'évêque, aux paroisses représentées par le curé, la libre jouissance et disposition des *biens immobiliers* nécessaires au culte, aux Séminaires, au logement des évêques et des curés, aux écoles chrétiennes, aux patronages, ainsi que des *biens mobiliers* destinés à l'entretien de ces divers services. »

Pourquoi le législateur ne se résignerait-il pas à reconnaître une « réalité sociale » incontestable et à appeler les choses par leur nom ? « Lorsqu'il s'est agi d'obtenir le concours des catholiques pour chacun des Emprunts nationaux de la guerre ou de l'après-guerre (1), les autorités civiles n'ont éprouvé aucun embarras, aucune hésitation à discerner les titulaires légitimes de la juridiction religieuse pour traiter avec eux et s'assurer de leur coopération efficace. »

En attendant que la loi française s'adapte aux faits tels qu'ils sont et reconnaisse l'Eglise catholique en tant que Société hiérarchique, on incline, à cette heure, vers un essai de la législation des Syndicats (2), de beaucoup préférable aux lois de Séparation, bien qu'elle présente des inconvénients et que la jurisprudence, encore à créer en ce qui concerne la loi du 12 mars 1920, puisse faire surgir des difficultés inattendues, des interprétations restrictives. Ici, au moins, les principes demeurent réservés et l'avenir sauvegardé.

Une solution interviendra bientôt : « Ce que décidera le suprême Pasteur, le clergé français tout entier l'accomplira loyalement, avec discipline et avec amour. »

La « Revue Hebdomadaire »

Sans « prendre parti dans une question qui ne relève pas, pour les catholiques du moins, de l'appréciation individuelle », la *Revue Hebdomadaire* (6. 11. 20) a jugé « utile et intéressant » de publier une réponse à l'article de la *Revue des Deux Mondes*. L'auteur signe ***, comme l'écrivain occasionnel de la *Revue des Deux Mondes ;* mais alors que celui-ci n'a manifestement qu'une notion très vague de la législation française, on s'aperçoit vite que celui-là possède à fond les textes législatifs et les monuments de jurisprudence sur lesquels porte le débat.

De la loi de 1905, le rédacteur de la *Revue des Deux Mondes* n'a voulu voir que le fameux article 4, « qui règle les conditions de la dévolution des biens aux Cultuelles, mais ne les définit ni ne les organise ». Il oublie que les Cultuelles ont été faites « contre l'Eglise » : « J'ai été — déclarait M. Briand — préoccupé de ne pas laisser ligoter la communauté des fidèles par la discipline de Rome. » « Vous faites indirectement, criait M. Ribot à M. Briand, une Constitution civile du clergé ! »

La *Revue des Deux Mondes* oublie les principales caractéristiques de l'Association cultuelle : « sa capacité de posséder est chichement limitée », — « son fonctionnement est surveillé », — « la majorité y appartient forcément aux laïques, et cette majorité a tous les pouvoirs. C'est d'elle que dépend tout ce qui se rapporte aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte... », — « les laïques de l'Association cultuelle sont les maîtres du culte. Le prêtre fait partie du *personnel* (c'est le mot de M. Briand (1)) ».

Au surplus, presque tout l'épiscopat français est opposé aux Cultuelles. On connaît le mot de M. Hanotaux à Rome : « Nous avons pour nous au moins quatre évêques ! » Et encore « M. Hanotaux était-il sûr du quatrième ? »

Si les dispositions du Gouvernement français ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois, pourquoi ce Gouvernement tiendrait-il à « imposer à l'Eglise catholique un statut qu'elle juge, qu'elle a solennellement déclaré inacceptable » ?

« Ce n'est pas parce que les Associations cultuelles étaient offertes à l'Eglise par un Gouvernement sectaire que l'Eglise les a refusées et condamnées ; c'est, en dehors de toute considération de personnes, en raison du caractère intrinsèque de ces Associations, et ce caractère n'a point changé. »

On prétend que par sa jurisprudence le Conseil d'Etat a reconnu pour les Cultuelles la Hiérarchie catholique.

1° « L'article 4 n'a point pour la formation et l'organisation des Cultuelles la portée générale et décisive » qu'on lui attribue : « il n'a, en effet, pour objet que la dévolution des biens du culte. »

2° « La jurisprudence du Conseil d'Etat ne s'applique qu'à un point particulier et ne touche pas à la constitution intrinsèque des Cultuelles. Elle détermine seulement si une Association s'est conformée, dans sa formation légale, aux règles d'organisation générale du culte dont elle se propose d'assurer l'exercice. Il n'est nullement question de la reconnaissance de la Hiérarchie catholique : la loi, en effet, exige que ces Associations soient légalement formées suivant les prescriptions de l'article 19 » ; or, cet article 19 est précisément celui qui détruit dans les Cultuelles la Hiérarchie catholique.

3° La jurisprudence, toujours légalement variable, souvent variable en fait, ne peut remplacer la loi ; elle ne saurait servir d'assise à un statut *légal*.

Mais les Cultuelles, en mettant l'Eglise dans la dépendance des laïques, donneraient-elles au moins à l'Eglise de France les ressources dont elle a besoin ? Il ne semble pas. Encore que l'auteur de l'article de la *Revue des Deux Mondes* laisse entendre le contraire, les Cultuelles ne pourraient recevoir de dons ou de legs, ne pourraient recevoir de subventions de l'Etat, des départements ou des communes... Leurs recettes « se réduisent à ceci : cotisations, quêtes et collectes, rétributions pour cérémonies et services ». Elles peuvent, c'est vrai, recevoir des fondations, mais « les sommes reçues à titre de fondations doivent représenter *uniquement* la rétribution des cérémonies et services »...

Si l'on veut faire la paix, qu'on la fasse au grand jour, franchement. Qu'on établisse le statut *légal* de l'Eglise de France non point sur « une jurisprudence incertaine et sans portée », non point sur une déclaration gouvernementale, « instrument diplomatique impossible et d'ailleurs inopérant », mais *sur la loi ;* « non pas une loi pour l'Eglise seule, mais une loi pour tous les citoyens, une loi consacrant pour tous la liberté d'association, accordant à toutes les Associations, civiles ou religieuses, la liberté, la capacité juridique complète, le droit de posséder et d'acquérir à titre gratuit comme à titre onéreux ».

(1) Cf. *D. C.*, t. 4, p. 304.
(2) Auguste Rivet, *D. C.*, t. 3, pp. 554-557 ; — comte A. Celier, *Recueil général des Lois, Décrets et Arrêtés* (1920, 8e livraison).

(1) Circulaire du 31 août 1906 (*Revue d'Organisation et de Défense religieuse*, 1906, pp. 459-464).

Les catholiques en Tchécoslovaquie

La première partie de ce Dossier a paru dans notre fascicule du 31 juillet 1920 (t. 4, pp. 83-96) sous le titre « Questions ecclésiastiques : 1° Les révoltés ; 2° Attitude du Saint-Siège et de l'Episcopat ; 3° Réformes justifiées et réformes condamnées. »

DEUXIÈME PARTIE

Dangers qu'a fait naître la persécution religieuse

A vouloir copier Bismarck, le président Masaryk et son gouvernement mettent en péril la cohésion, l'unité et, dès lors, la solidité de la nouvelle république tchécoslovaque.

Le public français semble l'ignorer. Mais, en somme, que sait-il de ce pays, hormis son antique nom de Bohême et quelques traits de son histoire ? La « grande » presse, pour qui parfois le silence est d'or (1), tait ce qu'il lui plaît des événements qui s'y déroulent.

Ainsi, « grâce à la falsification de l'histoire et des informations par le libéralisme, l'étranger ignore le fait qu'une minorité antireligieuse terrorise la majorité du peuple bohémien, qui, au fond, est encore honnête et chrétien » (2).

Et cependant, on devrait s'en rendre compte, cette tyrannie de sectaires rétrogrades, copie un peu trop encrée du Kulturkampf, et surtout de la « manière française d'il y a quarante ans » (3), ébranle ce jeune Etat que la France a contribué à créer.

Angoissés, les évêques de Tchécoslovaquie, ou plus exactement de Bohême et de Moravie (4), dans leur éloquente Lettre pastorale du 18 septembre dernier, en avertirent solennellement leurs fidèles, et l'écho de leurs voix devrait frapper le plus possible d'oreilles françaises et catholiques.

Ils dénoncent publiquement la passivité et la complicité du gouvernement dans les attentats

(1) Sur les sources d'où proviennent les informations de la presse, celles principalement qui ont trait aux nouvelles nationalités, voir l'article suggestif du *Progrès civique* du 1. 10. 19 rapporté dans *D. C.*, t. 2, pp. 627-628.

(2) Lettre pastorale collective des évêques de Bohême et de Moravie du 18. 9. 20. (Prague, imprimerie archiépiscopale.) — Nous traduisons le texte allemand.

(3) Mgr Baudrillart, « Le Congrès catholique de Prague » (*Croix*, 27. 9. 20).

(4) Rappelons que la Slovaquie, province autrefois rattachée à la Hongrie, ne possède pas encore d'évêque tchèque ou slovaque. Le seul évêque de Slovaquie qui soit demeuré dans son diocèse est Mgr Fischer-Colbrie, évêque de Kosice, Allemand de Hongrie (J. de Coussange, « A Prague et en Slovaquie », *Correspondant*, 25. 4. 20.)

perpétrés récemment encore contre la liberté de l'Eglise, attentats que nous avons déjà signalés (1) :

Des prêtres apostats, sortis de l'Eglise catholique et excommuniés par elle, occupent dans les ministères des places de référendaires pour les affaires touchant à cette même Eglise ; ils patronnent le mouvement schismatique dans le clergé et le peuple, tiennent liste des prêtres mûrs pour l'apostasie et leur offrent sans lésiner leur salaire de Judas ; dans la collation des bénéfices de patronat public, ils donnent le pas aux prêtres insurgés contre leurs évêques ou rayés des listes de qualification (2).

On favorise la résistance de ces prêtres aux évêques, on occupe de vive force des églises catholiques ; les curés sont grossièrement maltraités ou même menacés de mort, et tout cela sous les yeux indifférents de l'autorité publique et de ses fonctionnaires, parfois même avec l'active collaboration des éléments hostiles à l'Eglise, témoin l'accueil empressé fait à la propagande protestante, d'importation américaine, de la Y. M. C. A.

Contre la volonté des parents, les décisions arbitraires de maîtres incroyants bannissent de l'école la religion chrétienne et la croix qui en est le symbole ; des chapelles consacrées sont enlevées au service divin ; avec un cynisme de vandales, on détruit impunément des statues de saints en la présence des agents, passifs ou complices, du gouvernement... (3)

Menacés dans leurs biens et dans leur vie, les

(1) Cf. *D. C.*, t. 2, pp. 694-704 ; t. 4, pp. 83-96.

(2) A ce sujet, le *Courrier de Genève* (5. 11. 20) a reçu de Prague l'information suivante : « La lettre pastorale contre l'Eglise schismatique tchécoslovaque commence déjà à porter des fruits. L'attitude ferme et résolue des évêques de Bohême et de Moravie n'a pas tardé à faire réfléchir le nouveau Gouvernement, qui, après avoir reconnu la nouvelle Eglise, s'empresse maintenant de se montrer impartial en révoquant du ministère de l'Instruction publique les deux chefs de section, le Dr Zahradnik et le Dr Farsky, qui passent pour les principaux inspirateurs du mouvement schismatique. »

(3) Voici ce que raconte textuellement le journal librepenseur *Narodny Listy* (8. 7. 20) sur ce qui s'est passé dans la petite ville de Schlan. « La superbe colonne monolithe de la Trinité, qui ornait le marché de Schlan depuis 1681, et qui avait été élevée en reconnaissance de la préservation de la peste, a été l'objet, le 5 juillet, veille du jour de Jean Huss, d'un acte de vandalisme inouï ; elle gît maintenant en morceaux sur le pavé de la place du Marché. Des ouvriers revenaient du travail ; ils placèrent une échelle du côté où se trouvait la statue de la Mère de Dieu : l'un d'eux la gravit, cracha sur la statue, la souffleta, puis la décapita d'un grand coup de marteau. Deux cents personnes environ assistaient en riant à cette scène. Et cela se passait sous les fenêtres du chef de district, sous les yeux de la police ! Le chef de district n'a fait appel ni à la gendarmerie ni à la troupe pour s'opposer au vandalisme de ces quelques individus. » — Ainsi parle la presse tchécoslovaque elle-même. (*Das Neue Reich* [*D. N. R.*] de Vienne, 29. 8. 20, p. 818.)

La justice divine juge bon parfois d'intervenir pour contre-balancer les effets de cette partiale indifférence des autorités. Ainsi, le malheureux qui, lors de la démolition de la statue de la Vierge au Vieux-Marché de Prague (voir *D. C.*, t. 2, p. 697), porta le premier coup à la statue, vient d'être frappé d'aliénation mentale (*D. N. R.*, 31. 10. 20).

prêtres catholiques ne cessent de protester contre cette situation ; ils en appellent aux autorités politiques et judiciaires, même au premier magistrat de la République, pour la défense de leurs droits ; mais le plus souvent c'est en vain.

Sur cette intolérable situation de l'Eglise catholique, l'Episcopat de Bohême et de Moravie a adressé un mémoire au président de la République et au gouvernement. Il y revendique la liberté religieuse, garantie par le droit naturel et par la Constitution de l'Etat. Tous les évêques ont répété cet appel au droit chaque fois que ce droit a été grossièrement violé et en donnant les noms des témoins de ces outrages. Mais jusqu'ici leur voix n'a pas eu d'écho (1).

I — Le Bolchevisme

L'anarchie religieuse engendre l'anarchie politique et sociale

Conséquence inévitable : cette tolérance systématique accordée par le gouvernement à la haine antireligieuse trouve sa condamnation dans les funestes effets qu'elle engendre.

C'est de l'anarchie toute pure — continuent les évêques. Un Etat qui laisse impunément blesser le droit naturel, garanti à la liberté de religion et de conscience par sa Constitution et par les clauses du traité de paix international (2), perd la considération du monde civilisé et tout droit au titre d'Etat policé.

En Slovaquie, cette anarchie a enlevé à l'Etat toutes les sympathies du peuple et le menace de la perte de cette province entière.

Le gouvernement de la rue et l'influence des sectes maçonniques et libres-penseuses alliées du bolchevisme travaillent par la violence et l'illégalité à nous faire dévier des sages principes qui doivent présider à une politique conforme aux exigences du droit et de la liberté (3).

Dans son patriotisme tchéco-hussite, Masaryk commet une faute politique quand il veut arracher à son peuple l'idée religieuse tout en protestant de l'importance qu'il reconnaît au progrès religieux (4). Il s'abuse ou veut nous abuser lorsqu'il prétend que « l'avenir de l'Eta[t] sera assuré si l'école s'applique par des mé[thodes] thodes pratiques à former de bons démocrate[s] et de bons républicains » (1). L'athéisme n[e] peut que développer l'égoïsme et ruiner ains[i] l'Etat le plus solide, fût-il à base démocratiqu[e] et républicaine.

Ils oublient, les dirigeants tchèques, que « tou[t] Luther religieux a inévitablement pour suc[-]cesseur un Luther politique et social », et qu[e] « de l'anarchie religieuse on passe finalemen[t] à l'anarchie politique et sociale » (2). Devraient-ils cependant l'oublier, alors qu'ils voient s[e] dresser en face du renégat Masaryk l'influenc[e] du bolchevik Muna, le Lénine tchécoslovaque [?]

Le Marxisme de Masaryk

En tout cas, une catastrophe sociale, si ell[e] se produisait en Tchécoslovaquie, ne devrai[t] étonner personne. Le « père » du jeune Eta[t] n'insiste-t-il pas publiquement sur son admi[-]ration pour Marx, à qui récemment Moscou-la-Rouge élevait une statue ? N'est-ce pas lui, pré[-]sident de la République, qui écrivait le 15 sep[-]tembre dernier à M. Tuschar, président du Con[-]seil démissionnaire :

Vous pouvez vous retirer, Monsieur le présiden[t] du Conseil, avec pleine satisfaction, comme membr[e] et chef de votre parti. En pratiquant loyalement un[e] politique de coalition, vous avez réussi à faire com[-]prendre le programme socialiste dans les partis qu[i] étaient autrefois opposés au socialisme. Je crois ave[c] Marx et avec les socialistes qui savent, grâce à leu[r] expérience politique et à leur instruction, prendr[e] un point de vue mondial, que quelques nations avan[-]cées au moins sauront réaliser des changement[s] considérables dans l'ordre social par la voie de l[a] paix. Je crois que notre nation, avec sa Républiqu[e] et sa démocratie, est du nombre de ces nations conscientes et mûres politiquement (3).

Le socialisme, arme électorale

Or, il est curieux de savoir comment Tuscha[r] a « réussi à faire comprendre le programm[e] socialiste ».

Lors des dernières élections, 2 292 000 élec[-]teurs sur 6 040 000, donc plus du tiers, don[-]nèrent leurs bulletins aux socialistes. Même e[n] Slovaquie, cette contrée si catholique, cett[e] Bretagne slave, 644 000 suffrages ont été au[x] candidats rouges (4). Toute la presse s'en étonn[a] et vit dans ce résultat un triomphe pour M. Tus[-]char, dont la politique « loyale » avait toutefoi[s] pris de bien étranges moyens pour arriver à c[e] succès :

Durant le temps qui a précédé les élections, c[e] fut un déchaînement de propagande dans toute l[a] région. Aux ouvriers industriels de la Slovaquie, o[n] prêchait la révolte contre leurs patrons, la haine d[e] l'élément bourgeois. Aux agriculteurs et paysans, o[n]

---

(1) Lettre pastorale déjà citée.

(2) Les catholiques tchécoslovaques n'ont, en effet, pas oublié l'art. 86 du traité de Versailles ni l'art. 57 du traité de Saint-Germain, signés par les représentants de la nouvelle République, MM. Kramar et Benès, et rédigés en termes identiques :

« L'Etat tchécoslovaque accepte, en en agréant l'insertion dans un traité avec les principales puissances alliées et associées, les dispositions que ces puissances jugeront nécessaires pour protéger en Tchécoslovaquie les intérêts des habitants qui diffèrent de la majorité de la population par la race, la langue ou la religion. » (Cf. *D. C.*, t. 2, pp. 23 et 331.)

Ce principe de tolérance religieuse a été plusieurs fois affirmé dans les divers traités conclus après la Grande Guerre (traité de Versailles, art. 86, 93 [*D. C.*, t. 2, pp. 23 et 26] ; traité avec la Pologne, art. 8-12 [*D. C.*, t. 2, p. 110] ; traité de Saint-Germain, art. 51, 57, 60, 66-68 [*D. C.*, t. 2, pp. 331 et 332]).

Qui ne sait cependant que ces dispositions générales ont été prises principalement en faveur des Juifs, sans préjudice d'ailleurs des privilèges spéciaux assurés aux Juifs de Pologne et précisés dans la « Lettre du président de la Conférence de la Paix à M. Paderewski » ? (Cf. *D. C.*, t. 2, p. 108, § VI.)

(3) *Ibidem.*

(4) *Das Neue Reich* (de Vienne), 26. 9. 20.

(1) Discours de Masaryk au Congrès des instituteurs tchèques en juillet 1920 (*Gazette de Prague*, 7. 7. 20).

(2) Lettre pastorale citée.

(3) *Gazette de Prague*, 18. 9. 20.

(4) *Populaire*, 7. 5. 20.

romettait le partage des terres et la suppression es réquisitions.

Aux femmes (car on a aussi armé du bulletin de ote les pauvres femmes slovaques, humbles, labo-ieuses et frustes !) on promettait la démobilisation énérale et immédiate de leurs fils et de leurs maris, n prêchant la haine des nobles, des militaires et es curés prétendus belliqueux.

Ces belles phrases, aidées par le vote des légion-aires envoyés en masse dans ce but, et secondées ncore par une abondante effusion d'alcool, ame-èrent le succès des candidats socialistes. Les élec-eurs ignorants allaient, dit-on, voter avec leur cha-elet dans une main et leur bulletin socialiste dans autre.

Près de Kosice, tout dernièrement, avait lieu une éunion communiste. La salle était pleine, il ne man-uait que le chef local du parti, qui devait présider. n cherchant bien, on le trouva dévotement age-ouillé dans l'église, mais il refusa obstinément 'en sortir avant la fin de l'office (1).

Tels sont les « socialistes conscients » qu'on rétend opposer aux « catholiques slovaques ».

Les partis de gauche adhèrent à la IIIe Internationale

Quoiqu'il en soit, les prémisses posées, la onséquence devait se déduire infailliblement, t le 6 septembre l'alerte retentissait quand, éunie à Karlin, la gauche du parti social-démo-rate tchèque vota le principe de l'adhésion à a IIIe Internationale de Moscou (2), exemple ue suivait, le 12 du même mois, à Reichen-erg, l'aile gauche des social-démocrates alle-nands (3).

Après avoir flirté avec les bolchevistes russes, oléré la présence en Tchécoslovaquie du sinistre ela Kun, Juif bohémien qui fit, durant quelques emaines, régner en Hongrie la plus atroce erreur rouge, laissé s'agiter Aloys Muna, le rand meneur des bolchevistes de Bohême (4), e gouvernement de Masaryk se trouvait en pré-ence d'un groupe politique qu'il fallait prendre u sérieux et « dont l'énergie et la force d'expan-ion préparaient des nuits sans sommeil » (5). l avait fait appel aux agitateurs de la IIIe Inter-ationale pour combattre les nationalistes slo-aques, et « il restait tout effaré devant les sprits qu'il avait lui-même évoqués » (6).

Chute du ministère socialiste Tuschar

Le Cabinet socialiste Tuschar dut quitter le ouvoir et le céder au « cabinet d'affaires » de 'cherny (7). Haineux jusqu'au bout, le gouver-nement démissionnaire voulut que son dernier cte fût la reconnaissance officielle de l'Eglise chismatique dite : Eglise nationale tchécoslo-aque (8).

(1) *Libre Parole*, 25. 8. 20.
(2) *Opinion*, 23. 10. 20, pp. 458-459.
(3) *D. N. R.*, 7. 11. 20.
(4) Voir, sur cette tolérance de Masaryk à l'égard des olchevistes, la *Libre Parole*, 25 et 27. 8. 20.
(5) *Bohemia*, 8. 9. 20. (Voir *B. Q. P. E.*, n° 1551.)
(6) *Reichspost* (de Vienne), 7. 8. 20.
(7) *Gazette de Prague*, 18. 9. 20.
(8) Lettre pastorale.

La victoire de la Pologne sauve pour un temps la Tchécoslovaquie du bolchevisme

Ce coup de barre à droite que constituait la chute du ministère socialiste peut compter comme une victoire indirecte de la Pologne sauvée par Marie au jour de son Assomption, sauvée par la France, jusqu'à présent ennemie irréductible des théories bolchevistes. La défaite des Polonais avait été escomptée ouvertement par l'Allemagne, secrètement par Masaryk et Benès, son ministre des Affaires étrangères, ces derniers espérant participer au nouveau partage de la Pologne que préparait le Cabinet de Berlin appuyé par les armées rouges et jouer en 1920 le rôle de l'Autriche du XVIIIe siècle.

Et l'on comprend le cri d'alarme de Mme Juliette Adam :

> Mes amis, je vous ai donné, durant plus d'un demi-siècle, la preuve de mon dévouement, de ma passion pour la renaissance d'un Etat tchèque indépendant... Vous devez comprendre l'angoisse qui m'étreint en apprenant que la chère Tchécoslovaquie est sur le point de s'engager dans une politique qui lui ferait faire acte d'hostilité à l'égard de la France et de lier partie avec les bolchevistes de Russie et de Berlin...
>
> Mes amis tchèques, soyez clairvoyants. Il n'est pas trop tard encore... Repentez-vous de vous être opposés au ravitaillement de la Pologne ; car, celle-ci vaincue et bolchevisée, la Tchécoslovaquie eût été sur l'heure en danger. Unissez-vous, au contraire, avec vos voisins polonais pour repousser les envahisseurs bolchevistes, alliés du pangermanisme... (1)

Heureusement pour tous, la victoire, amie de la France, sourit aux Polonais, et, en cette circonstance, au droit et à la liberté : le péril bolcheviste était provisoirement écarté, comme pour un temps l'audace des communistes de Bohême apparaissait brisée et la convoitise teutonne réfrénée.

II — Séparatisme de la Slovaquie

Lutte entre la foi slovaque et l'anticatholicisme tchèque

Mais les discussions intérieures, l'opposition d'une grande partie des Tchèques, et des Tchèques catholiques, à leur propre gouvernement, ne sont pas le seul résultat de l'aveuglement maçonnique de celui-ci : l'Etat tchécoslovaque est, de plus, menacé d'un démembrement, de la perte de la Slovaquie, c'est-à-dire d'une province de trois millions d'habitants (2).

Un correspondant du *Temps*, fidèle aux traditions de la maison, croit devoir encenser Masaryk et trouver admirable son œuvre. Il

(1) « Aux Patriotes tchèques » (*Liberté*, 31. 8. 20).
(2) La Tchécoslovaquie compte plus de 13 millions d'habitants — comprenant 10 millions un tiers de Tchécoslovaques et 2 millions et demi d'Allemands — se répartissant comme suit : Bohême : 5 050 000 Tchécoslovaques, 1 820 000 Allemands; Moravie : 2 123 000 Tch., 500 000 All.; Silésie : 220 000 Tch., 190 000 All. ; Slovaquie : 3 000 000.
Il y a, en outre, 300 000 habitants ruthènes, hongrois et polonais. (Cf. *Economiste français*, 30. 10. 20, p. 551.)

prétend que toutes les tentatives faites pour créer chez les Slovaques un mouvement national antitchèque ont échoué (1).

Or, une personnalité impartiale, et qui a vu, ne craint pas d'affirmer que

Sur la question religieuse comme sur beaucoup d'autres, les désaccords sont profonds et graves dans le pays lui-même. Entre les deux principaux éléments de la nationalité nouvelle : Tchèques et Slovaques, c'est « opposition » qu'il faut dire.

Investie par l'Entente de la puissance politique — qu'elle mériterait, d'ailleurs, il faut le reconnaître, par sa supériorité intellectuelle, — la population tchèque est malheureusement, pour une grande part, imbue de l'anticléricalisme le plus grossier, tandis que la Slovaquie reste profondément croyante... Dès maintenant, la lutte est ouverte entre la foi slovaque et l'anticatholicisme tchèque. Si le gouvernement commet la faute de se ranger du côté du second, il décrète l'irrémédiable division du pays en deux parties opposées, division religieuse, mais qui, dès maintenant, constitue un danger de séparatisme politique (2).

D'ailleurs, l'Episcopat de Bohême ne l'affirme-t-il pas sans périphrases ?

En Slovaquie, cette anarchie a enlevé à l'Etat toutes les sympathies du peuple et le menace de la perte de cette province entière (3).

Et cet avertissement autorisé, Mgr Baudrillart le faisait sien quand, à son retour de Prague, il écrivait :

Si la persécution ne cesse pas définitivement (4), le peuple slovaque finira par se donner aux Polonais ou plutôt retournera aux Magyars, d'autant plus facilement que le traité de paix a laissé à la Slovaquie un million de Magyars, la plupart instruits et influents (5).

Revendications slovaques

Voici les *desiderata* que les Slovaques ont récemment soumis à M. Micura, ministre tchèque pour la Slovaquie (6) :

1. La Slovaquie doit être gouvernée indépendamment de Prague.
2. La langue officielle employée en Slovaquie doit être le slovaque.
3. Les fonctionnaires tchèques ne doivent être admis qu'au cas où les fonctionnaires slovaques feraient défaut. Leurs appointements doivent être égaux.
4. Les écoles slovaques à enseignement slovaque doivent être rouvertes.
5. Les biens confisqués à l'Eglise slovaque doivent lui être rendus.
6. Les légionnaires tchèques doivent évacuer les territoires slovaques et les anciennes frontières des Comitats doivent être maintenues.
7. La censure doit être abolie et la liberté politique assurée à tous.

Ce memorandum réclame ce que le fameux pacte signé à Pittsburg (États-Unis) le 30 mai 1918 entre les chefs du mouvement tchèque et les représentants slovaques assurait à la Slovaquie : une autonomie absolue, un Parlement particulier et des tribunaux séparés (1). Il porte les signatures des deux députés slovaques, les abbés Juriga et Hlinka.

Les abbés-députés Ferdinand Juriga et André Hlinka, chefs du mouvement slovaque autonomiste

Les sentiments de l'abbé Juriga, un des cinq députés slovaques du Parlement hongrois durant la guerre, sont suffisamment caractérisés par cette ironique réflexion au sujet des Tchèques : « L'histoire ne connaît qu'un seul Tchèque honnête, saint Jean Népomucène ; encore fut-il tué par les Tchèques eux-mêmes. » (2)

Quant à l'abbé Hlinka (ou Glinka), curé de Rozombersk, son nom semble devoir rester immortel dans l'histoire de la Slovaquie catholique. Prêtre zélé, ardent patriote, immense fut « l'action qu'il exerçait par ses œuvres » (3) dès avant la guerre.

Il créa dans sa paroisse une imprimerie où l'on édite un journal, le *Slowak*, et divers ouvrages : volumes de piété et manuels scolaires. Un atelier et une librairie complètent l'entreprise. Associé à MM. Srobar et Houdek, devenus depuis ministres et ses adversaires, l'abbé Hlinka fonda une banque afin d'aider ses compatriotes à « conquérir l'indépendance économique et n'être plus soumis au bon plaisir des établissements de crédit hongrois » (4).

Il s'est ainsi montré l'émule de ses frères, le chanoine polonais Adamski, de Posnanie, et le P. Lucaciù, de Transylvanie.

Mis en prison par le gouvernement hongrois, persécuté par son évêque, magyare, contre lequel il a dû en appeler à Rome (5), l'abbé Hlinka accueillit tout d'abord avec enthousiasme l'union de la Slovaquie à la Bohême. Bientôt, son engouement pour les Tchèques fut singulièrement ébranlé quand Prague voulut « tchéquiser » la Slovaquie par l'oppression et les persécutions religieuses. Accompagné du Dr Jehlichka, l'abbé Hlinka se rendit en septembre 1919 à Varsovie et réussit à se procurer des passeports polonais. Arrivés à Paris, les deux patriotes slovaques adressèrent à la Conférence de la Paix un mémoire plein des griefs justifiés des Slovaques contre les Tchèques et réclamèrent l'autonomie de leur pays (6).

---

(1) F. Dominois, « Y a-t-il une nationalité slovaque ? » (*Temps*, 22. 10. 20).
(2) « Les problèmes religieux de la Tchécoslovaquie », dans *les Amitiés catholiques françaises*, n° 5, 15 août 1920, p. 8.
(3) Lettre pastorale.
(4) Voir les détails de la persécution tchèque en Slovaquie dans *D. C.*, t. 2, pp. 698-699 ; *Croix*, 17-18. 9. 20 et 27. 9. 20.
(5) Mgr Baudrillart, « Le Congrès catholique de Prague » (*Croix*, 27. 9. 20).
(6) *Evénement*, 22. 10. 20.

(1) *Italia* (de Milan), 15. 11. 19.
(2) Lettre de Slovaquie à la *Croix*, 17-18. 10. 20.
(3) Jacques de Coussange, « A Prague et en Slovaquie » (*Correspondant*, 25. 4. 20, p. 286).
(4) *Ibidem.*
(5) *Ibid.*
(6) Cf. *D. C.*, t. 2, pp. 698-699.

La prison, tchèque cette fois, attendait l'abbé Hlinka à son retour à Ruzombersk. Quant au professeur Jehlichka, il resta à Budapest. Leur action, qu'on dit inspirée par la Hongrie (1) et la Pologne, ne fut pas complètement inutile. Pour un temps, hélas ! bien court, le gouvernement tchèque adoucit ses méthodes : il se vit forcé de faire revenir les « Sokols » (2), de remplacer les soldats tchèques par des légionnaires ; il ordonna même aux soldats d'assister à la sainte Messe et révoqua les fonctionnaires et employés tchèques coupables (3).

De son côté, l'abbé Hlinka expliqua sa conduite dans une lettre envoyée de prison au député tchèque M. Myslivec, rédacteur du *Cech*. Il n'a jamais voulu, dit-il, trahir la République, mais ce qu'il a fait, il l'a fait pour son peuple aimé, pour la religion et pour la langue slovaque (1).

Si ses sentiments ont changé, s'il a été amené à faire « quelques réserves sur les bienfaits de l'union tchécoslovaque » (2) la faute n'en retombe que sur les Tchèques. En tout cas, quel que soit le point de vue où l'on se place pour étudier et juger la question tchécoslovaque, ce héros national ne semble pas mériter les injures d'une certaine presse qui en vient à parler de son « ambition maladive », de son « fanatisme », de sa « mauvaise foi envers ses adversaires » (3). Si ce prêtre catholique est ambitieux, son ambition n'est certes pas celle que lui reproche le correspondant du *Temps*.

Récemment, en effet, Masaryk offrit au chef du Parti populaire slovaque le siège archiépiscopal d'Olmutz (ou Olomouc), devenu vacant par la retraite du cardinal Skrbenski-Hriste. Or, l'abbé Hlinka répondit fièrement « qu'il aimait mieux rester Slovaque dans sa cure que d'être Tchèque sur un siège archiépiscopal » (4).

La France ne saurait accorder une aveugle confiance à la Tchécoslovaquie

On le voit, les Tchèques ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes si, à peine terminé, leur édifice national s'écroule.

Nous ne le souhaitons pas, hâtons-nous de le dire, bien que, catholiques, nous acceptions d'être de ceux qui « ne peuvent oublier que c'est précisément la nation tchèque qui, par son « jamais » catégorique, a condamné à la dissolution l'ancienne Autriche conservatrice » (5).

Nous ne pouvons non plus oublier que « la Paix protestante » du traité de Saint-Germain a « épargné l'Allemagne protestante, démembré l'Autriche-Hongrie catholique, soumis les Slovaques (catholiques) aux Tchèques (hussites) et les Croates (catholiques) aux Serbes (schismatiques), accusant ainsi son esprit foncièrement anticatholique » (6).

D'ailleurs, on se plaît à opposer constamment l'Autriche « monarchique et catholique », ennemie de la France, à la Tchécoslovaquie « démocratique et hussite » alliée de l'Entente.

Mais, après tout, ne peut-on pas se demander ce qu'étaient les hommes d'Etat maîtres de l'Empire austro-hongrois, inspirateurs de la politique esclave de celle de l'Allemagne ?

Voulez-vous — faisait remarquer au Sénat, le 30.6.20, M. IMBART DE LA TOUR, rapporteur du traité

---

(1) Sur ce sujet, voir *Osservatore Romano*, 23-24. 2. 20.

(2) « L'institution des Sokols a été fondée, en 1862, par Miroslav Tyrsch, professeur de philosophie à l'Université de Prague, et Jindrich Fugner, commerçant. Relever le peuple tchécoslovaque moralement et physiquement à un tel degré qu'il puisse conquérir sa liberté et rivaliser avec les autres nations — tel est le sens et le but des Sokols.

» Les Sokols sont frères. Le salut des Sokols est « Na zdar ! » (Bonne chance !) « Sokol » est le nom tchèque du faucon, oiseau agile et courageux ; il désigne dans les contes slaves le jeune homme brave. La gymnastique sokole se doublait d'une organisation de bibliothèques et de conférences ; elle faisait la fusion des classes bourgeoises et populaires. Des Sociétés de femmes se créaient à côté des Associations masculines : les unes et les autres prenaient successivement l'enfant, l'adolescent, l'adulte, leur faisant subir un entraînement approprié et continu.

» Le costume des Sokols contribua, pour sa part, à leur succès rapide ; il est avantageux. Il comporte une veste et un pantalon beige avec des bottes noires. La veste, jetée sur l'épaule gauche, à la hussarde, découvre une chemise de couleur écarlate, d'importation garibaldienne. Mais la plume de faucon qui surmonte la toque ronde est essentiellement nationale ; c'est elle qui a donné son nom à l'institution. Le costume sokol apporte sa note pittoresque dans ces cérémonies et costumes patriotiques que les Tchèques aiment et excellent à dérouler, ce qu'ils ont fait abondamment depuis leur révolution ; ils y sont à la fois figurants et organisateurs...

» A l'époque de l'asservissement autrichien, le peuple tchécoslovaque regardait les Sokols comme une armée nationale... Le nombre actuel des sections locales dépasse 2 000 et celui des membres 300 000.

» ... De la Bohême, l'idée des Sokols est passée chez les autres Slaves : en 1867, en Pologne ; en 1863, en Slovénie ; en 1874, en Croatie ; en 1882, en Serbie ; en 1889, en Russie ; elle a pénétré jusque chez les Tchèques d'Amérique. En 1908, tous les Sokols slaves se sont groupés en une Fédération des Sokols slaves ayant son siège à Prague. Les Sokols ont contribué très efficacement à répandre le sentiment de la solidarité slave... (*Gazette de Prague*, 24. 6. 20, et *Journal des Débats*, 2. 7. 20.)

Malheureusement, après avoir été purement sportif et national, le mouvement sokol a pris une tournure antireligieuse, caractère qui s'est accentué depuis la proclamation de la République.

De plus, ces Sokols tchèques commirent, en Slovaquie, les pires excès et contribuèrent ainsi à la séparation morale entre les deux principales parties du nouvel Etat.

Les catholiques ont alors opposé aux *Sokols* leur Société de gymnastique dite l'*Orel*, c'est-à-dire, en tchèque, l'*Aigle*.

Pour se distinguer des Sokols, les Orels portent une chemise bleue et arborent à leur bonnet une plume d'aigle.

En Bohême et en Moravie, l'Orel compte 40 000 membres ; en Slovaquie, après six mois d'efforts, 8 000. (*Nouvelles Religieuses*, 1. 9. 20, p. 407.)

(3) J. HANUS, « L'Eglise catholique en Tchécoslovaquie » (*Revue du Clergé Français*, 15. 3. 20, p. 435).

---

(1) *Cech* (journal tchèque de Prague), 4. 12. 19, cité par J. HANUS, *ibid.*

(2) F. DOMINOIS. « Y a-t-il une question slovaque ? » (*Temps*, 22. 10. 20).

(3) F. DOMINOIS, *ibid.*

(4) *Das Neue Reich*, 26. 9. 20.

(5) Lettre d'un groupe d'hommes politiques tchèques *Victoire*, 2. 7. 20).

(6) C'est en ces termes que, d'après MM. MARIUS-ARY LEBLOND (« Y a-t-il une question slovaque ? ». dans *Paris-Midi*, 7. 11. 20), la presse catholique du monde entier expose, à propos du traité de Saint-Germain, un point de vue dont on ne saurait nier la justesse.

de Saint-Germain avec l'Autriche — que je vous indique les ministres des Affaires étrangères qui se sont succédé à Vienne dans les années qui ont précédé la guerre ?

M. HENRI ROY. — Ils étaient tous allemands.

M. LE RAPPORTEUR. — De 1871 à 1879, Andrassy, un Hongrois. Après 1879, Haymerlé, originaire de Bohême. Ensuite Kalnoky, Hongrois ; Goluchowski, Polonais ; d'Ærenthal, l'homme qui a fait l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, originaire de Prague, actuellement Tchécoslovaque ; ensuite, Berchtold, originaire de Moravie, actuellement Tchécoslovaquie ; Burian, originaire de Hongrie ; Czernin, dont le nom rappelle les heures les plus sombres de la guerre, originaire de Bohême, actuellement Tchécoslovaquie...

M. LAZARE WEILLER. — Parmi ceux qui ont été les véritables rédacteurs de cet instrument qui a donné lieu au déclanchement de la guerre, il y a quelque chose de piquant à constater que, sur les six hommes qui ont préparé l'ultimatum à la Serbie, il y en a actuellement quatre qui sont devenus nos alliés. (*Sourires.*)

Il y a Berchtold, qui a été le véritable instigateur de la guerre ; aujourd'hui, il est Tchécoslovaque, il est notre allié. Je dois à la vérité de déclarer que les Tchécoslovaques le renient. Tisza, je n'en parle pas, il a été assassiné, comme Sturgh. Mais voilà Bilinski, qui a été aussi un des rédacteurs de l'ultimatum à la Serbie ; il est Polonais, il est notre allié. Grobatin est devenu *ipso facto* Tchécoslovaque, et enfin Mussulin, qui a été le rédacteur qui a tenu la plume, il est Croate. (1)

N'est-il pas nécessaire que la générosité proverbiale de la France se tempère d'un peu de méfiance ? N'avons-nous pas, en effet, le droit, nous, Français, de trouver étranges les manœuvres compliquées de M. Benès, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, manœuvres d'où sortit la « Petite Entente », qu'un journal parisien — et non des nôtres — appelle la « Petite Trahison » ?

La Petite Entente est en premier lieu *pro-allemande*. Là-dessus, il ne peut malheureusement plus y avoir de doutes. Tandis que pour la France la Tchécoslovaquie a toujours en réserve un stock de belles paroles d'amitié platonique, *avec l'Allemagne elle a déjà conclu un traité de commerce*, autrement dit une alliance d'intérêts et d'affaires, sur laquelle plane un silence significatif...

M. Benès attendait avec impatience la chute de Varsovie pour se partager avec Lénine les dépouilles de la Pologne, et, sûr de la victoire de l'homme au couteau entre les dents, il avait la jactance d'affirmer que *la nation tchécoslovaque ne bougera pas, même si des Soviets sont installés à Varsovie.* M. Benès avait l'imprudence de tenir un pareil langage au moment même où une victoire bolcheviste menaçait l'existence du traité de Versailles, encourageait les Allemands à toutes les agressions contre la France et même à refuser net les réparations dont dépend dans une large mesure l'avenir de la France, au moment où M. Millerand et le maréchal Foch ont tout risqué et tout mis en jeu pour secourir la Pologne et empêcher le cataclysme qui menaçait l'Europe...

Antifrançaise, antipolonaise, pro-allemande et probolcheviste, la politique de la Petite Entente est encore dirigée contre la Hongrie, contre cette même Hongrie qui remplit loyalement tous les engagements qu'elle a pris envers la France (c'est le *Temps* qui l'a constaté) et que la politique française considère comme un élément de paix indispensable et comme un pays qui veut sincèrement réparer les fautes qu'il a commises et se réhabiliter d'un passé qui pèse encore sur lui.

Voici donc la politique de la Petite Entente opposée à celle de la France :

Question hongroise : la France est *pour,* la Petite Entente est *contre.*

Allemagne : la France est *contre,* la Petite Entente est *pour.*

Bolcheviks : la France est *contre,* la Petite Entente est *pour.*

Pologne : la France est *pour,* la Petite Entente est *contre* (1).

Mgr Baudrillart a la conviction — ne serait-ce qu'un désir ? — que « la Petite Entente s'est orientée définitivement vers la France sans plus regarder vers l'Allemagne » (2). Et le juge exceptionnellement heureux qui aura pu empêcher le divorce imminent, ce serait M. Millerand, dont le geste historique a sauvé la Pologne, et, par contrecoup, la Tchécoslovaquie elle-même. La France s'est, en cette circonstance, montrée énergique et les sympathies qui « s'égaraient » loin d'elle lui sont « désormais » acquises. Souhaitons-le.

Mais si grand que soit notre désir d'attacher à notre cause ces Etats naissants qui nous doivent en grande partie leur existence, nous ne pouvons leur accorder, surtout à la Tchécoslovaquie, une confiance aveugle.

M. Bainville, avec sa haute compétence en politique étrangère, nous en avertit :

La Tchécoslovaquie réunit en son sein trop de peuples divers et « ne représente aujourd'hui ni une unité ethnographique, ni une unité historique, géographique ou économique... L'Etat tchécoslovaque, de l'avis de vrais patriotes tchèques, est appelé à s'écrouler tôt au tard... » (3)

Ne sent-on pas, de plus, combien grosse de craintes pour l'avenir est cette exclamation du principal quotidien catholique *tchèque,* qui écrivait (n° 153) à la suite d'une série d'outrages infligés à l'Eglise : « Faut-il en appeler au Président, au Gouvernement, aux autorités ? Ce serait bien inutile ! Mais nous craignons pour l'existence de la République ! Ce qui se passe chez elle en fait une caverne de voleurs. » (4)

(*La fin prochainement.*)

MAUFRAT DE L'ESPINE.

---

(1) *Journal Officiel*, 1. 7. 20, p. 1064.

(1) STÉPHANE AUBAC, « La Petite Trahison, ou les dessous de la politique tchécoslovaquo-yougoslave » (*Lanterne* 15. 9. 20).

(2) Mgr BAUDRILLART, *loc. cit.* C'est également la théorie *officielle* des ministres tchécoslovaque, yougoslave et roumain (*Nation belge*, 27. 10. 20 ; *D. N. R.*, 26. 9. 20 p. 885.)

(3) JACQUES BAINVILLE, « Le règne et les idées de Charles Ier, empereur d'Autriche » (*Revue Universelle* 15. 10. 20, p. 144).

(4) Cité par *D. N. R.*, 29. 8. 20, p. 818.

Imp. P. FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. FAIGLE.